

FICHE VALIDEE  
PAR LA DREAL

LE 28/07/2017

DIRECTION HAUT-RHONE

186 OUVRAGES DU RESEAU  
LIMNIGRAPHIQUE DU  
HAUT-RHONE

2 rue André Bonin  
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE  
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

***cnr.tm.fr***

# SOMMAIRE

<b>A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE.....</b>	<b>3</b>
<b>B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR.....</b>	<b>4</b>
<b>1 - Présentation du dragage .....</b>	<b>4</b>
1-1 - Localisation des sites.....	4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône .....	10
1-3 - Données techniques sur les travaux .....	10
1-4 - Gestion des espèces végétales invasives.....	13
<b>2 - Enjeux des sites de dragage et de restitution des sédiments.....</b>	<b>14</b>
2-1 – Exposé détaillé des enjeux.....	31
2-1-1 - Enjeux environnementaux .....	31
2-1-1-1 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences.....	31
2-1-1-2 Enjeux piscicoles.....	48
2-1-1-3 Espèces protégées .....	50
2-1-1-4 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires.....	51
2-1-2 - Enjeux économiques .....	53
2-1-3 - Enjeux sociaux .....	58
2-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR .....	58
<b>3 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .58</b>	
<b>4 - Surveillance du dragage.....</b>	<b>59</b>

Valable pour l'entretien, durant une période de 5 ans,  
des ouvrages du réseau limnigraphique de la direction Haut-Rhône

## A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée  Opération non programmée   
(demande exceptionnelle – art 3.1)

N° d'opération : DHR 17-007

Unité émettrice : Direction Haut-Rhône

Chute : Génissiat, Seyssel, Chautagne, Belley, Brégner-Cordon, Sault-Brénaz

Département : HAUTE-SAVOIE (74), SAVOIE (73), AIN (01) et ISERE (38)

Communes : Cf. Tableau 1

Localisation (PK) : PK 186 au PK 56 du Haut-Rhône

Situation : Petits ouvrages du réseau limnigraphique

Motif du dragage :

- \* Entretien chenal de navigation
- \* Non aggravation des crues
- \* Entretien des ouvrages et zones de servitudes

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : Toute l'année  
(à l'exception des ouvrages mentionnés au § 2-2.)

Date prévisionnelle de début de travaux : 2017

Date prévisionnelle de fin de travaux : Mars 2021

Durée prévisionnelle des travaux : Quelques heures par ouvrage

Nature des sédiments : Fins (vases, argiles et limons)

Volume : Autour de 1 m<sup>3</sup> par ouvrage, soit environ 186 m<sup>3</sup> au total.

Epaisseur maximum de sédiments curés : < 0,5 m

Matériel/technique employé(s) : **Intervention avec pelle terrestre, pelle amphibie, pelle manuelle ou motopompe. Restitution à l'aval immédiat de l'ouvrage sauf pour les ouvrages avec conditions particulières de restitution (cf. § 1-3).**

Dernier dragage du site : Suivi de l'entretien des ouvrages par les équipes techniques CNR.

Critère d'urgence (à justifier) : oui  non

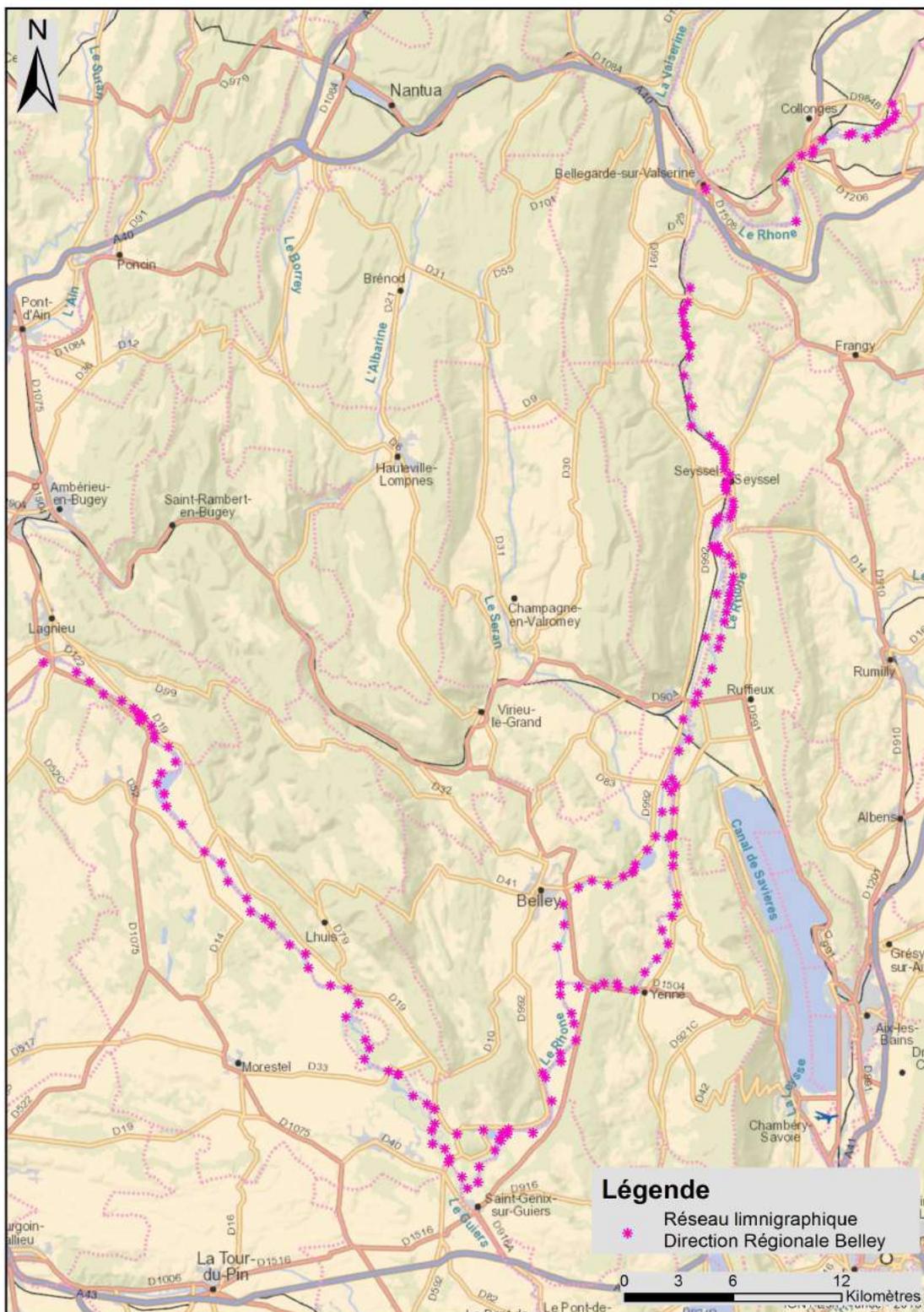
Demande d'avis à batellerie : oui  non

Gestion des sédiments : Restitution  Dépôt à terre

## B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

### 1 - Présentation du dragage

#### 1-1 - Localisation des sites



Aménagements	Localisation des sites						
	Localisation	PK	Rive	N° Carte	Type de l'ouvrage	Communes	
GENISSIAT	Retenue	186,75	Droite	1	Limnimètre	POUGNY	
	Retenue	186,15	Droite	2	Echelle	POUGNY	
	Retenue	185,75	Droite	3	Limnimètre	POUGNY	
	Retenue	185,545	Droite	4	Echelle	POUGNY	
	Retenue	185,315	Droite	5	Echelle	POUGNY	
	Retenue	184,99	Gauche	6	Echelle	POUGNY	
	Retenue	184,71	Droite	7	Echelle	POUGNY	
	Retenue	184,415	Gauche	8	Echelle	VULBENS	
	Retenue	183,93	Gauche	9	Echelle	VULBENS	
	Retenue	183,355	Droite	10	Echelle	COLLONGES	
	Retenue	182,98	Droite	11	Echelle	COLLONGES	
	Retenue	181,292	Droite	12	Echelle	COLLONGES	
	Retenue	180,43	Droite	13	Echelle	COLLONGES	
	Retenue	180,1	Gauche	14	Echelle	CHEVRIER	
	Retenue	179,585	Droite	15	Echelle	COLLONGES	
	Retenue	178,565	Droite	16	Echelle	LEAZ	
	Retenue	177,86	Droite	17	Echelle	LEAZ	
	Retenue	175,3	Gauche	18	Echelle	CLARAFOND	
	Retenue	169,25	Droite	19	Echelle	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	
	Retenue	162,57	Droite	20	Limnimètre	INJOUX-GENISSIAT	
	SEYSSEL	Retenue	161,81	Gauche	21	Echelle	FRANCLENS
		Retenue	161,385	Gauche	22	Echelle	FRANCLENS
Retenue		161,12	Gauche	23	Echelle	FRANCLENS	
Retenue		160,62	Droite	24	Echelle	SURJOUX	
Retenue		160,3	Droite	25	Echelle	SURJOUX	
Retenue		159,83	Gauche	26	Echelle	CHALLONGES	
Retenue		159,83	Droite	27	Echelle	SURJOUX	
Retenue		159,3	Gauche	28	Echelle	CHALLONGES	
Retenue		159,3	Droite	29	Echelle	SURJOUX	
Retenue		158,575	Droite	30	Echelle	SURJOUX	
Retenue		157,46	Droite	31	Echelle	CHANAY	
Retenue		156,03	Droite	32	Echelle	CHANAY	
Retenue		155,4	Gauche	33	Echelle	BASSY	
Retenue		154,375	Droite	34	Echelle	CORBONOD	
Retenue		153,21	Gauche	35	Echelle	BASSY	
Retenue		152,6	Droite	36	Echelle	CORBONOD	
Retenue		152,2	Droite	37	Echelle	CORBONOD	
Retenue		151,85	Droite	38	Echelle	CORBONOD	
Retenue		151,5	Droite	39	Limnimètre	CORBONOD	

Aménagements	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° Carte	Type de l'ouvrage	Communes
CHAUTAGNE	Retenue	151,3	Droite	40	Limnimètre	CORBONOD
	Retenue	151	Droite	41	Echelle	CORBONOD
	Retenue	150,6	Gauche	42	Echelle	SEYSSEL (74)
	Retenue	150,3	Gauche	43	Echelle	SEYSSEL (74)
	Retenue	150,15	Droite	44	Echelle	SEYSSEL (01)
	Retenue	150	Droite	45	Echelle	SEYSSEL (01)
	Retenue	149,75	Droite	46	Echelle	SEYSSEL (01)
	Retenue	149	Gauche	47	Echelle	SEYSSEL (74)
	Retenue	148,665	Gauche	48	Echelle	SEYSSEL (74)
	Retenue	148,5	Gauche	49	Echelle	SEYSSEL (74)
	Retenue	148,165	Gauche	50	Echelle	SEYSSEL (74)
	Retenue	148	Droite	51	Echelle	SEYSSEL (01)
	Retenue	147,8	Droite	52	Limnimètre	SEYSSEL (01)
	Retenue	147,5	Droite	53	Echelle	SEYSSEL (01)
	Retenue	146,1	Gauche	54	Echelle	MOTZ
	Retenue	146,1	Droite	55	Echelle	ANGLEFORT
	Retenue	145,84	Gauche	56	Echelle	ANGLEFORT
	Vieux-Rhône	145,7	Droite	57	Limnimètre	MOTZ
	Vieux-Rhône	145,35	Gauche	58	Echelle	MOTZ
	Vieux-Rhône	145	Gauche	59	Echelle	MOTZ
	Vieux-Rhône	144	Gauche	60	Echelle	MOTZ
	Vieux-Rhône	143,55	Gauche	61	Echelle	MOTZ
	Canal d'aménée	143,45	Gauche	62	Echelle	ANGLEFORT
	Vieux-Rhône	143,1	Gauche	63	Echelle	MOTZ
	Vieux-Rhône	142,9	Gauche	64	Echelle	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
	Vieux-Rhône	142,5	Gauche	65	Echelle	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
	Vieux-Rhône	142	Gauche	66	Echelle	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
	Vieux-Rhône	141,5	Gauche	67	Echelle	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
	Canal d'aménée	141,085	Gauche	68	Echelle	ANGLEFORT
	Vieux-Rhône	140,5	Gauche	69	Limnimètre	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
	Vieux-Rhône	140	Gauche	70	Echelle	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
	Vieux-Rhône	139	Gauche	71	Echelle	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
Vieux-Rhône	138	Gauche	72	Echelle	RUFFIEUX	
Vieux-Rhône	137	Gauche	73	Echelle	RUFFIEUX	
Retenue	136,675	Gauche	74	Limnimètre	RUFFIEUX	
Retenue	135,55	Droite	75	Echelle	CULOZ	

Aménagements	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° Carte	Type de l'ouvrage	Communes
BELLEY	Retenue	134,55	Gauche	76	Echelle	VIONS
	Retenue	133,75	Gauche	77	Echelle	CHANAZ
	Retenue	132,05	Gauche	78	Echelle	LAVOURS
	Vieux-Rhône	131,6	Gauche	79	Echelle	CHANAZ
	Retenue	131,55	Gauche	80	Limnimètre	LAVOURS
	Vieux-Rhône	131,4	Gauche	81	Limnimètre	LAVOURS
	Vieux-Rhône	130,17	Gauche	82	Echelle	CHANAZ
	Canal d'aménée	129,95	Gauche	83	Echelle	GRESSIN-ROCHEFORT
	Vieux-Rhône	129	Gauche	84	Echelle	CHANAZ
	Vieux-Rhône	129	Gauche	85	Echelle	CHANAZ
	Vieux-Rhône	128,7	Droite	86	Echelle	GRESSIN-ROCHEFORT
	Canal d'aménée	128,55	Droite	87	Echelle	GRESSIN-ROCHEFORT
	Vieux-Rhône	127,8	Gauche	88	Echelle	LUCEY
	Canal d'aménée	127,67	Droite	89	Echelle	GRESSIN-ROCHEFORT
	Vieux-Rhône	127,15	Gauche	90	Echelle	LUCEY
	Canal d'aménée	126,6	Droite	91	Echelle	GRESSIN-ROCHEFORT
	Canal d'aménée	126,25	Droite	92	Echelle	MASSIGNIEU-DES-RIVES
	Canal d'aménée	126,2	Droite	93	Echelle	GRESSIN-ROCHEFORT
	Vieux-Rhône	125,7	Gauche	94	Echelle	LUCEY
	Canal d'aménée	125,55	Droite	95	Echelle	MASSIGNIEU-DES-RIVES
	Vieux-Rhône	125,2	Gauche	96	Echelle	LUCEY
	Canal d'aménée	124,55	Droite	97	Echelle	MASSIGNIEU-DES-RIVES
	Vieux-Rhône	124,5	Gauche	98	Echelle	JONGIEUX
	Canal d'aménée	123,55	Droite	99	Echelle	MAGNIEU
	Vieux-Rhône	123	Gauche	100	Echelle	YENNE
	Canal d'aménée	122,75	Droite	101	Echelle	BELLEY
	Vieux-Rhône	122	Gauche	102	Echelle	YENNE
	Canal d'aménée	121,55	Droite	103	Echelle	BELLEY
	Vieux-Rhône	121,2	Gauche	104	Echelle	YENNE
	Canal d'aménée	120,4	Droite	105	Echelle	BELLEY
	Vieux-Rhône	120,2	Droite	106	Echelle	NATTAGES
	Canal d'aménée	119,07	Droite	107	Echelle	BRENS
	Vieux-Rhône	119	Droite	108	Limnimètre	NATTAGES
Vieux-Rhône	118	Gauche	109	Echelle	YENNE	
Vieux-Rhône	117,8	Droite	110	Echelle	NATTAGES	
Vieux-Rhône	117	Droite	111	Echelle	VIRIGNIN	
Vieux-Rhône	116,38	Gauche	112	Limnimètre	LA BALME	
Vieux-Rhône	115,74	Gauche	113	Echelle	LA BALME	
Retenue	114,6	Droite	114	Limnimètre	BRENS	
Retenue	114	Droite	115	Echelle	BRENS	

Aménagements	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° Carte	Type de l'ouvrage	Communes
	Retenue	112,9	Gauche	116	Echelle	LA BALME
	Retenue	112,05	Droite	117	Echelle	PEYRIEU
	Retenue	111,1	Gauche	118	Echelle	LA BALME
BREGNIER-CORDON	Retenue	110	Droite	119	Echelle	PEYRIEU
	Retenue	109,85	Gauche	120	Echelle	LA BALME
	Retenue	108,9	Droite	121	Echelle	PEYRIEU
	Retenue	108,45	Gauche	122	Echelle	LA BALME
	Retenue	107,05	Gauche	123	Echelle	LA BALME
	Retenue	104,9	Gauche	124	Echelle	CHAMPAGNEUX
	Retenue	103,5	Droite	125	Echelle	MURS-ET-GELIGNIEUX
	Retenue	103,2	Gauche	126	Echelle	CHAMPAGNEUX
	Retenue	103,1	Gauche	127	Echelle	MURS-ET-GELIGNIEUX
	Vieux-Rhône	102,7	Gauche	128	Limnimètre	CHAMPAGNEUX
	Vieux-Rhône	102,7	Droite	129	Echelle	CHAMPAGNEUX
	Canal d'aménée	102,15	Gauche	130	Echelle	MURS-ET-GELIGNIEUX
	Vieux-Rhône	102	Droite	131	Echelle	MURS-ET-GELIGNIEUX
	Vieux-Rhône	100,65	Droite	132	Echelle	BREGNIER-CORDON
	Canal d'aménée	100,65	Gauche	133	Echelle	BREGNIER-CORDON
	Vieux-Rhône	100	Gauche	134	Echelle	SAINT-GENIX-SUR-GUIERS
	Vieux-Rhône	99,4	Gauche	135	Echelle	SAINT-GENIX-SUR-GUIERS
	Vieux-Rhône	98,8	Droite	136	Echelle	BREGNIER-CORDON
	Canal d'aménée	98,7	Droite	137	Limnimètre	BREGNIER-CORDON
	Vieux-Rhône	97,7	Gauche	138	Limnimètre	AOSTE
	Vieux-Rhône	97,6	Droite	139	Echelle	BREGNIER-CORDON
	Vieux-Rhône	96,75	Droite	140	Echelle	BREGNIER-CORDON
	Vieux-Rhône	96,25	Gauche	141	Echelle	LES AVENIERES
	Vieux-Rhône	95,25	Gauche	142	Echelle	LES AVENIERES
	Vieux-Rhône	94,8	Droite	143	Echelle	BREGNIER-CORDON
	Vieux-Rhône	94	Droite	144	Limnimètre	BREGNIER-CORDON
	Vieux-Rhône	93,325	Droite	145	Echelle	BREGNIER-CORDON
	Canal de fuite	91,75	Droite	146	Echelle	SAINT-BENOIT
	Canal de fuite	91,3	Droite	147	Limnimètre	SAINT-BENOIT
	Retenue	91	Droite	148	Echelle	SAINT-BENOIT
Retenue	90	Gauche	149	Echelle	SAINT-BENOIT	
Retenue	89,3	Droite	150	Echelle	SAINT-BENOIT	
Retenue	88,75	Droite	151	Echelle	SAINT-BENOIT	

Aménagements	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° Carte	Type de l'ouvrage	Communes
<b>SAULT-BRENAZ</b>	Retenue	86,75	Gauche	152	Echelle	BRANGUES
	Retenue	85,6	Droite	153	Echelle	SAINT-BENOIT
	Retenue	84,7	Droite	154	Limnimètre	GROSLEE
	Retenue	84	Droite	155	Echelle	LHUIS
	Retenue	82	Gauche	156	Echelle	SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL
	Retenue	81	Droite	157	Echelle	LHUIS
	Retenue	80	Gauche	158	Echelle	CREYS-MEYPIEU
	Retenue	79	Droite	159	Echelle	BRIORD
	Retenue	78	Droite	160	Limnimètre	BRIORD
	Retenue	77	Gauche	161	Echelle	CREYS-MEYPIEU
	Retenue	76	Droite	162	Echelle	BRIORD
	Retenue	75	Gauche	163	Echelle	CREYS-MEYPIEU
	Retenue	74,32	Droite	164	Echelle	BRIORD
	Retenue	73	Droite	165	Echelle	BRIORD
	Retenue	71,38	Droite	166	Echelle	SERRIERES-DE-BRIORD
	Retenue	70	Droite	167	Echelle	SERRIERES-DE-BRIORD
	Retenue	69	Droite	168	Echelle	SERRIERES-DE-BRIORD
	Retenue	68	Gauche	169	Echelle	MONTALIEU-VERCIEU
	Retenue	67,5	Gauche	170	Echelle	MONTALIEU-VERCIEU
	Retenue	66	Gauche	171	Echelle	MONTALIEU-VERCIEU
	Retenue	65,18	Droite	172	Echelle	VILLEBOIS
	Retenue	64	Droite	173	Echelle	VILLEBOIS
	Retenue	63,7	Droite	174	Limnimètre	VILLEBOIS
	Vieux-Rhône	63,3	Droite	175	Echelle	SAULT-BRENAZ
	Canal d'aménée	62,82	Droite	176	Limnimètre	PORCIEU-AMBLAGNIEU
	Vieux-Rhône	62,7	Gauche	177	PR	PORCIEU-AMBLAGNIEU
	Vieux-Rhône	62,5	Droite	178	Echelle	SAULT-BRENAZ
	Vieux-Rhône	62,3	Droite	179	Limnimètre	SAULT-BRENAZ
	Vieux-Rhône	62,1	Droite	180	Limnimètre	SAULT-BRENAZ
	Vieux-Rhône	62	Droite	181	Echelle	SAULT-BRENAZ
Vieux-Rhône	61,2	Droite	182	Limnimètre	SAULT-BRENAZ	
Vieux-Rhône	60	Gauche	183	Echelle	VERTRIEU	
Vieux-Rhône	59	Gauche	184	Echelle	VERTRIEU	
<b>SAULT-BRENAZ / LOYETTES</b>	Vieux-Rhône	58	Gauche	185	Echelle	VERTRIEU
	Vieux-Rhône	56	Droite	186	Limnimètre	SAINT-SORLIN-EN-BUGEY

Tableau 1. Liste des ouvrages présentés sur la figure 1

(\* En orange : ouvrages limnigraphiques avec des conditions particulières à respecter pour les opérations de dragage)

(\* En violet : ouvrages limnigraphiques avec des études spécifiques à réaliser pour les opérations de dragage)

## 1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année des fiches d'incidence dragage, conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, AFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

## 1-3 - Données techniques sur les travaux

### a – Cas général sur les ouvrages sans conditions d'entretien

Le réseau limnigraphique de la Direction Haut-Rhône est un ensemble d'ouvrages situés tout au long du fleuve (vieux-Rhône, Rhône en retenue, canaux et à proximité des principaux ouvrages d'exploitation (barrages, usines et écluses).

Les ouvrages du réseau limnigraphique concernés par cette fiche d'incidence pour l'autorisation d'entretien sont principalement des ouvrages en bétons équipés de repères métriques. Ces ouvrages situés en berge sont appelés « échelles limnimétriques ». Ces ouvrages sont répertoriés comme « Echelles » dans la suite du document et permettent d'une façon générale de mesurer les niveaux des lignes d'eau du fleuve en condition normale et en crue.

Les ouvrages du réseau limnigraphique comprennent aussi des sites équipés de matériel automatique (limnimètres) pour le relevé des hauteurs des eaux du fleuve. Ces limnimètres sont généralement associés à une échelle limnimétrique. Ces relevés automatiques permettent de connaître l'hydrologie du fleuve en temps réel. Parmi ces équipements automatiques, quelques-uns assurent une fonction dans l'exploitation du fleuve (hydroélectricité et navigation) en gérant en particulier le réglage des plans d'eau par la régulation de l'usine et l'ouverture des barrages.

Au total, le nombre d'ouvrages du réseau limnigraphique susceptible de faire l'objet d'entretien s'établit à 186 tout au long du domaine de la direction territoriale Haut-Rhône.

D'une manière générale, les échelles limnimétriques seront curées suivant la méthode suivante.

Les matériaux (limons/sables/graviers/corps flottants) déposés sur les ouvrages sont entretenus à l'aide de pelle mécanique ou d'une motopompe, normalisés vis-à-vis du bruit, opérant depuis les berges mais aussi depuis le plan d'eau (engins amphibie).

Les sédiments sont remis en suspension, à proximité immédiate dans le lit du fleuve et, dans la mesure du possible, là où les vitesses de courant sont plus importantes pour permettre la reprise des matériaux par les eaux du fleuve.



Figure 2. Echelle limnimétrique  
 (entretien mécanique depuis le plan d'eau)



Figure 3. Echelle limnimètre en berge  
 (entretien mécanique et finition manuelle)



Figure 4. Echelle limnimétrique sur enrochements  
 (entretien mécanique)



Figure 5. Echelle avec limnimètre sur structure métallique  
 (entretien mécanique depuis le plan d'eau)

Dans tous les cas, les amenées et replis du matériel seront réalisés à partir de voiries publiques, des pistes d'exploitation existantes ou directement par voie d'eau (engins amphibie). L'accès aux chantiers ne nécessitera pas d'intervention sur les milieux naturels.

L'ensemble de l'intervention ne dure que quelques heures et ne concerne que des quantités très limitées de matériaux avec en moyenne un maximum de 1 m<sup>3</sup> par ouvrage.

***b – Cas particulier des ouvrages avec des contraintes de restitution***

Parmi l'ensemble des ouvrages du réseau limnigraphique, certains ne peuvent pas être entretenus selon la méthode précédente en raison de leur localisation par rapport à des périmètres de protection de patrimoines naturels qui s'observent le long du fleuve. En effet, dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône, il n'est pas possible de restituer les sédiments à moins de 1 000 m d'un périmètre rapproché de protection.

Afin de respecter cette obligation, des méthodes d'intervention spécifiques sont définies pour chaque ouvrage concerné par cette contrainte afin d'assurer une restitution des sédiments à plus de 1 000 m des périmètres de protection rapprochés identifiés le long du fleuve.

Ces ouvrages sont identifiés en orange sur les cartes de localisation suivantes et dans les tableaux 1 et 28.

Les méthodes de restitution sont présentées, ci-après, pour chaque ouvrage concerné :

Aménagements	Localisation des sites				
	Localisation	PK	Rive	N° Carte	Méthode pour la restitution des sédiments
<b>GENISSIAT</b>	Retenue	185,315	Droite	5	Chargement des matériaux dans un camion pour une restitution au niveau de la rampe à bateau « Pougny RD » au PK 186.025 en RD du Rhône
	Retenue	184,71	Droite	7	
	Retenue	184,99	Gauche	6	Intervention par voie aquatique (pas d'accès terrestre). Le matériel utilisé sera défini de manière à permettre la restitution des matériaux en aval du PK 184.000.
	Retenue	184,415	Gauche	8	
<b>CHAUTAGNE</b>	Retenue	148,665	Gauche	48	Chargement des matériaux dans un camion pour une restitution au niveau de la rampe à bateau en aval du barrage de Motz en RG du vieux-Rhône au PK 145.700
	Retenue	148,5	Gauche	49	
	Retenue	148,165	Gauche	50	
	Retenue	146,1	Gauche	54	
	Retenue	145,84	Gauche	56	
	Retenue	146,1	Droite	55	Chargement des matériaux dans un camion pour une restitution au niveau de la rampe à bateau en aval de l'usine d'Anglefort en RD au PK 139.900
	Vieux-Rhône	144	Gauche	60	Intervention par voie aquatique (pas d'accès terrestre). Le matériel utilisé sera défini de manière à permettre la restitution des matériaux en aval du PK 143.000.
Vieux-Rhône	143,55	Gauche	61		
<b>BELLEY</b>	Canal d'aménée	129,95	Gauche	83	Chargement des matériaux dans un camion pour une restitution au niveau de la rampe à bateau en aval du barrage de Lavours en RD du vieux-Rhône au PK 131.400
	Retenue	114,6	Droite	114	Chargement des matériaux dans un camion pour une restitution au niveau de la rampe à bateau « Peyrieux » au PK 108.800 en RD du Rhône
	Retenue	114	Droite	115	
<b>BREGNIER-CORDON</b>	Retenue	107,05	Gauche	123	Chargement des matériaux dans un camion pour une restitution au niveau de la rampe à bateau « Les Chatelains » au PK 110.100 en RG du Rhône
<b>SAULT-BRENAZ</b>	Retenue	78	Droite	160	Chargement des matériaux dans un camion pour une restitution au niveau de la rampe à bateau « Port de Briord » au PK 73.400 en RD du Rhône
	Vieux-Rhône	62,7	Gauche	177	Chargement des matériaux dans un camion pour une restitution au niveau de la rampe à bateau « Pompierre » au PK 65.400 en RD du Rhône
	Vieux-Rhône	62,5	Droite	178	
	Vieux-Rhône	62,3	Droite	179	
	Vieux-Rhône	62,1	Droite	180	
	Vieux-Rhône	62	Droite	181	
	Vieux-Rhône	61,2	Droite	182	
	Vieux-Rhône	60	Gauche	183	

Tableau 2. Solutions de restitution pour les ouvrages situés à moins de 1 000 m d'un périmètre de protection rapproché

c – Cas particulier des ouvrages avec des études spécifiques

Sur l'ensemble des ouvrages étudiés dans cette fiche d'incidence, trois sont localisés dans des périmètres de protection de patrimoine naturel. Il s'agit des ouvrages 161, 176 et 184 identifiés en violet sur les cartes de localisation suivantes et dans les tableaux 1 et 28.

D'une manière générale, les travaux seront réalisés de manière à respecter les arrêtés d'autorisation fixant les périmètres d'autorisation. Si nécessaire, une étude d'incidence spécifique sera fournie et un avis d'hydrogéologue agréé sera sollicité pour valider les méthodes d'intervention et de suivi retenues.

d - Suivi des travaux

La faible quantité de matériaux concernée par l'intervention ainsi que la technique de restitution dans le lit du Rhône engendre une remise en suspension de sédiments négligeable dont l'incidence est nulle sur la qualité des eaux du fleuve. Cette incidence se limite à une perturbation locale des eaux (une dizaine de mètres à l'aval des sites) et ne justifient pas de suivi de la turbidité des eaux. En revanche, comme toute intervention sur le fleuve, un suivi oxygène

et température sera mis en place durant les heures d'intervention en aval hydraulique direct de la zone de travail. Ce suivi fera l'objet d'un retour d'expérience auprès de la police de l'Eau.

#### 1-4 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, la Compagnie Nationale du Rhône veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, la Compagnie Nationale du Rhône réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, la Compagnie Nationale du Rhône s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, la Compagnie Nationale du Rhône s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).

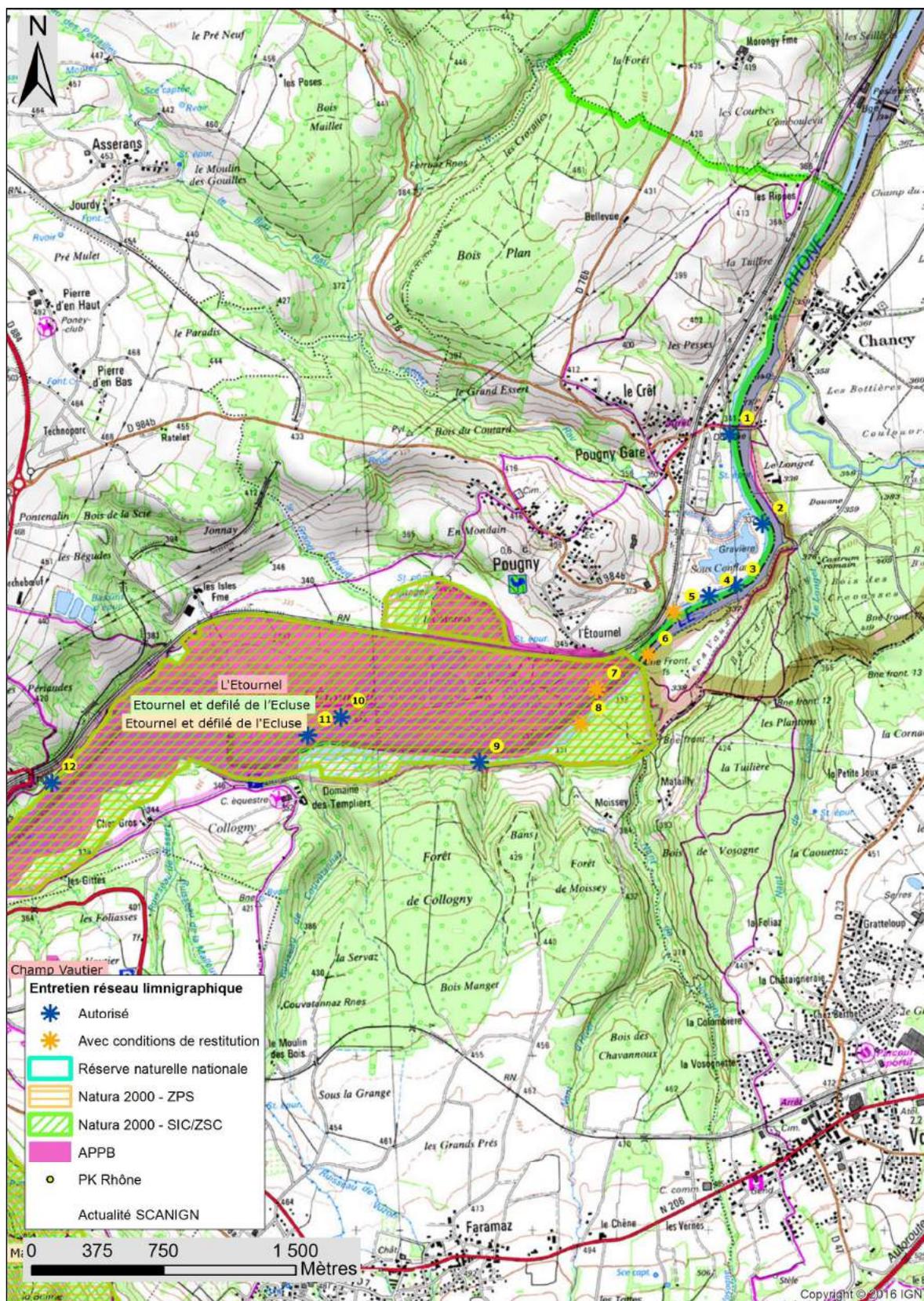
L'élodée du Canada n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

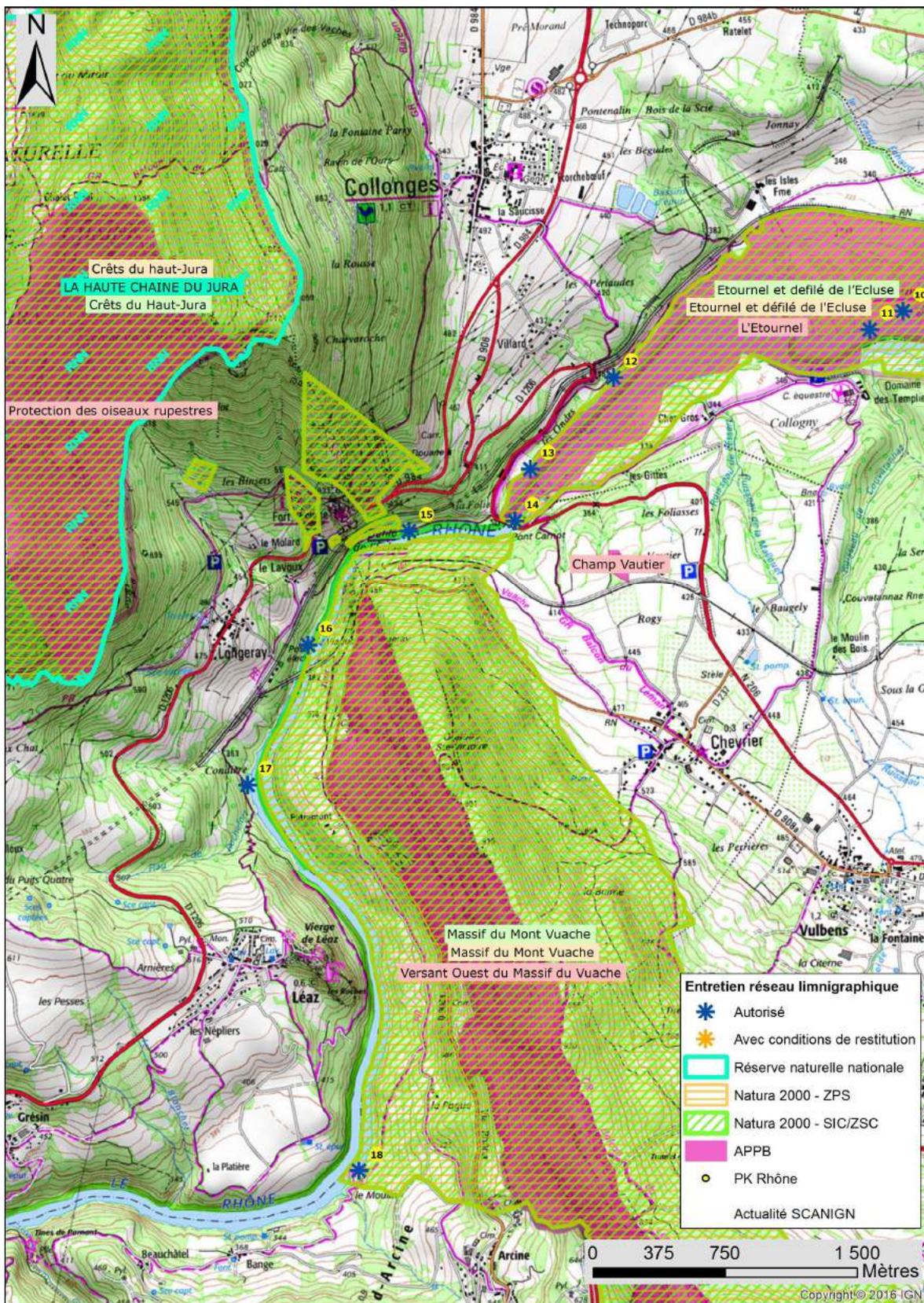
Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

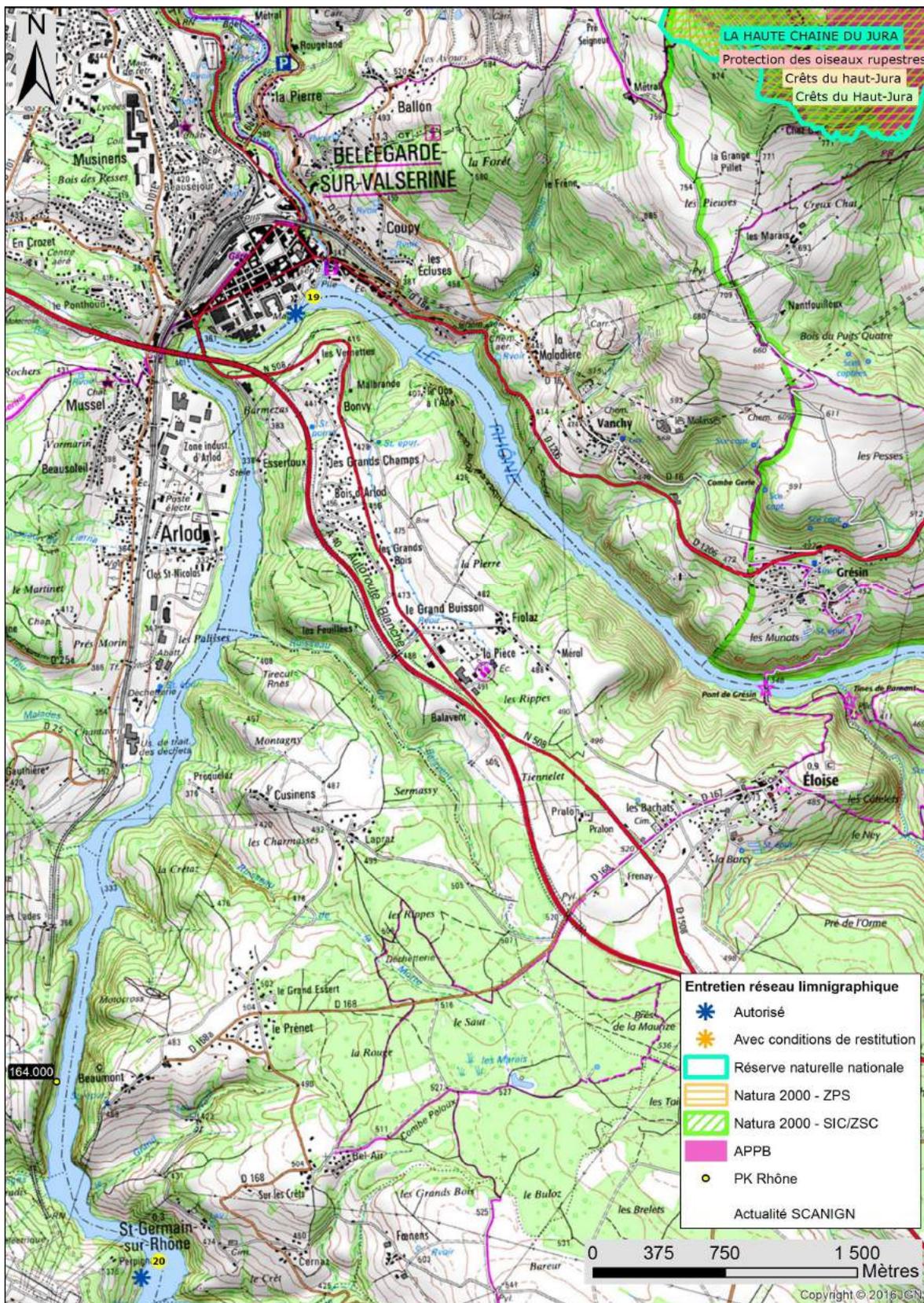
En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, la Compagnie Nationale du Rhône, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique...) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

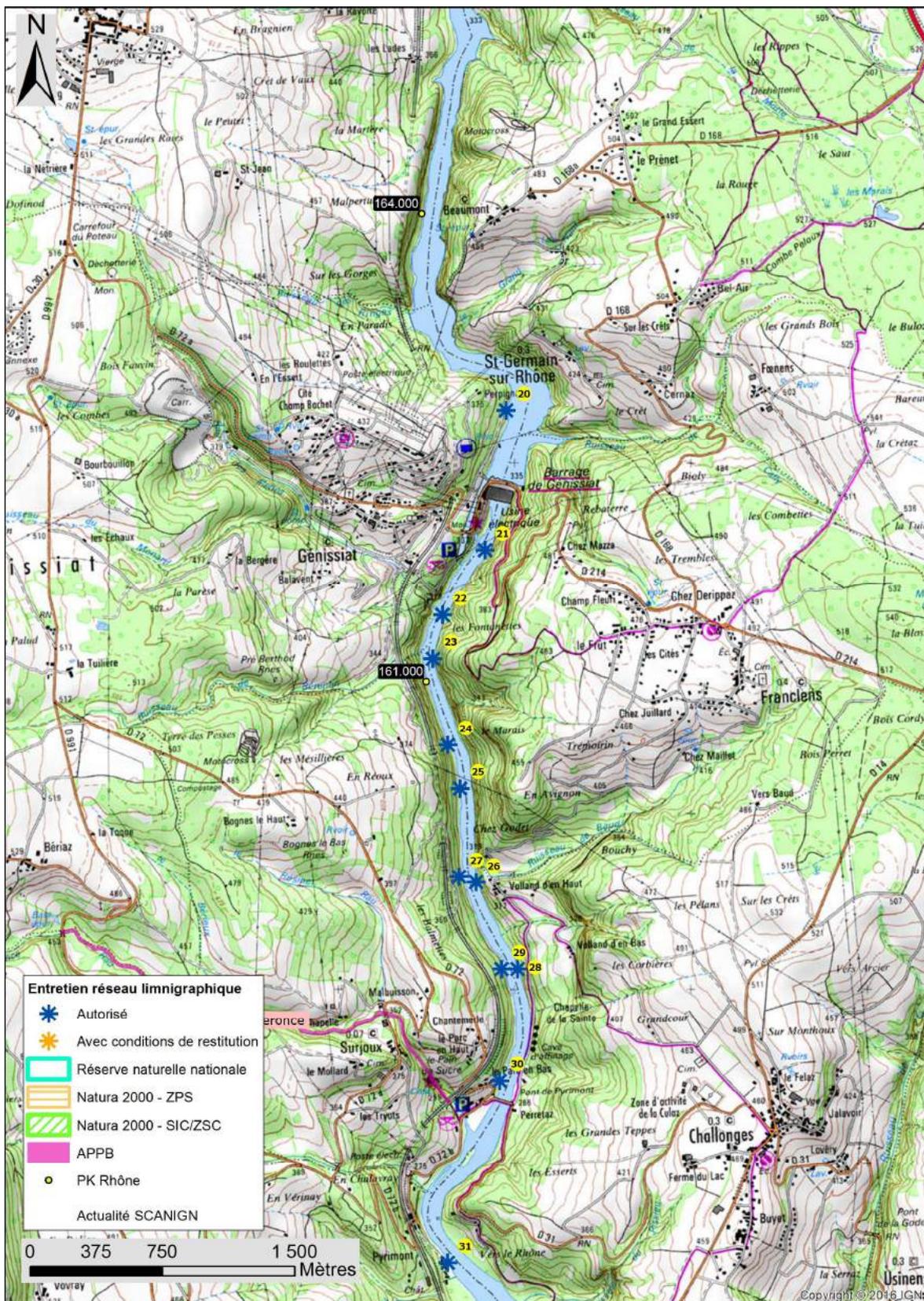
- **D'une manière générale, la régularité d'entretien et la localisation des dépôts à proximité d'ouvrages anthropique avec matériaux durs pour les échelles (béton, pierres maçonnées...) ne sont pas favorable au développement des espèces invasives aquatiques. Toutefois, en cas d'occurrence de ces espèces, les intervenants seront amenés à prendre les précautions d'usage sur le domaine pour les espèces identifiées.**

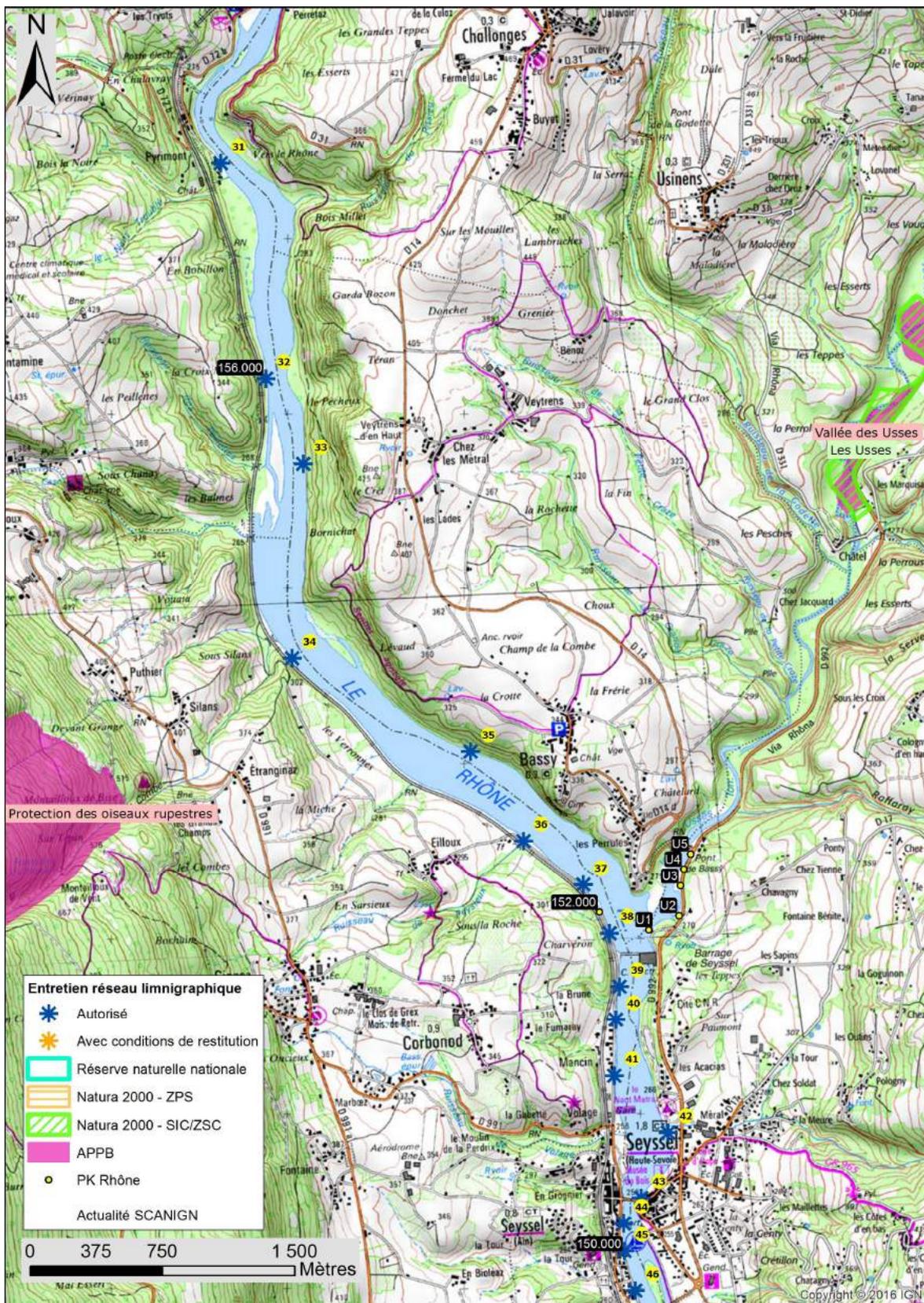
## 2 - Enjeux des sites de dragage et de restitution des sédiments

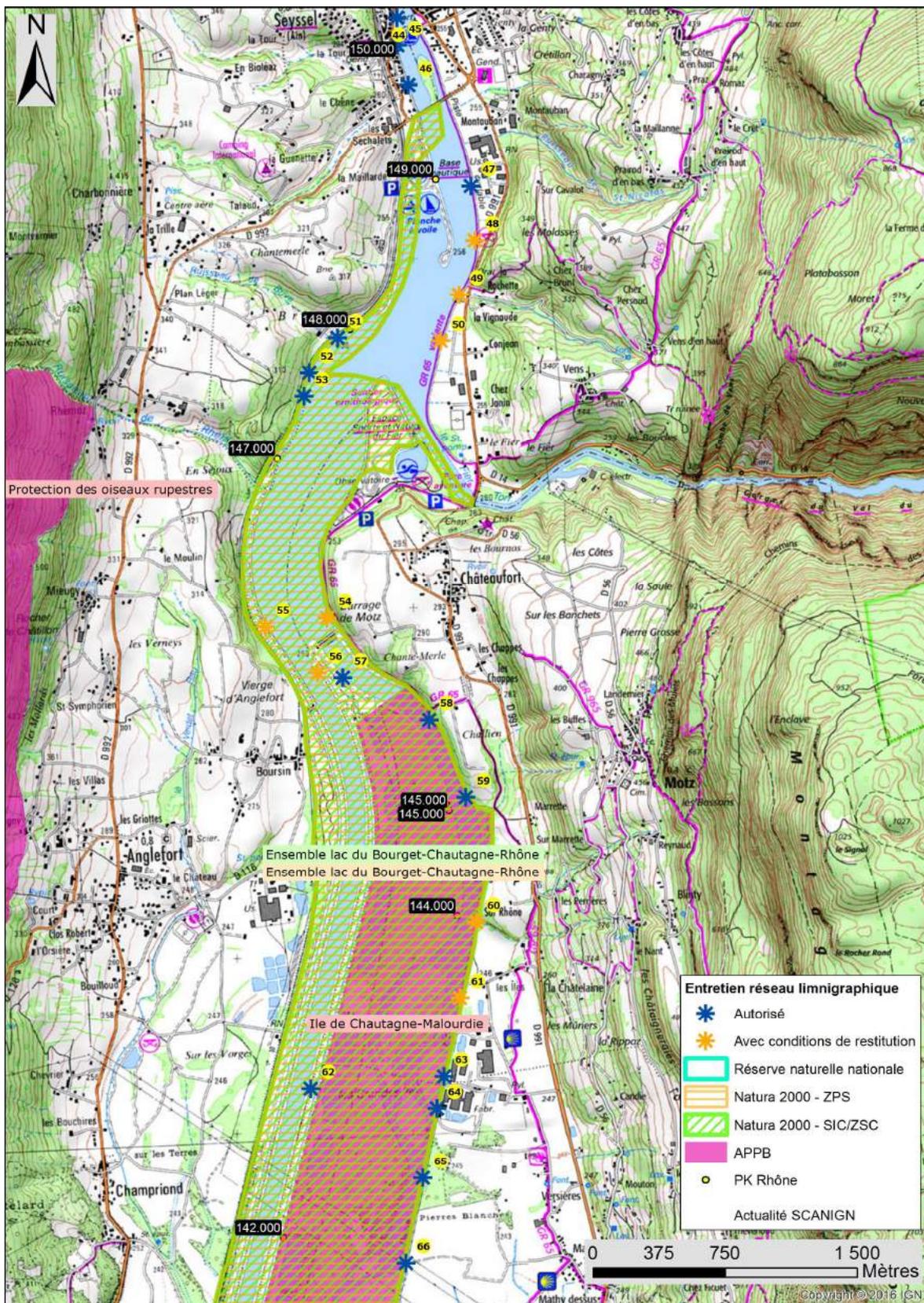


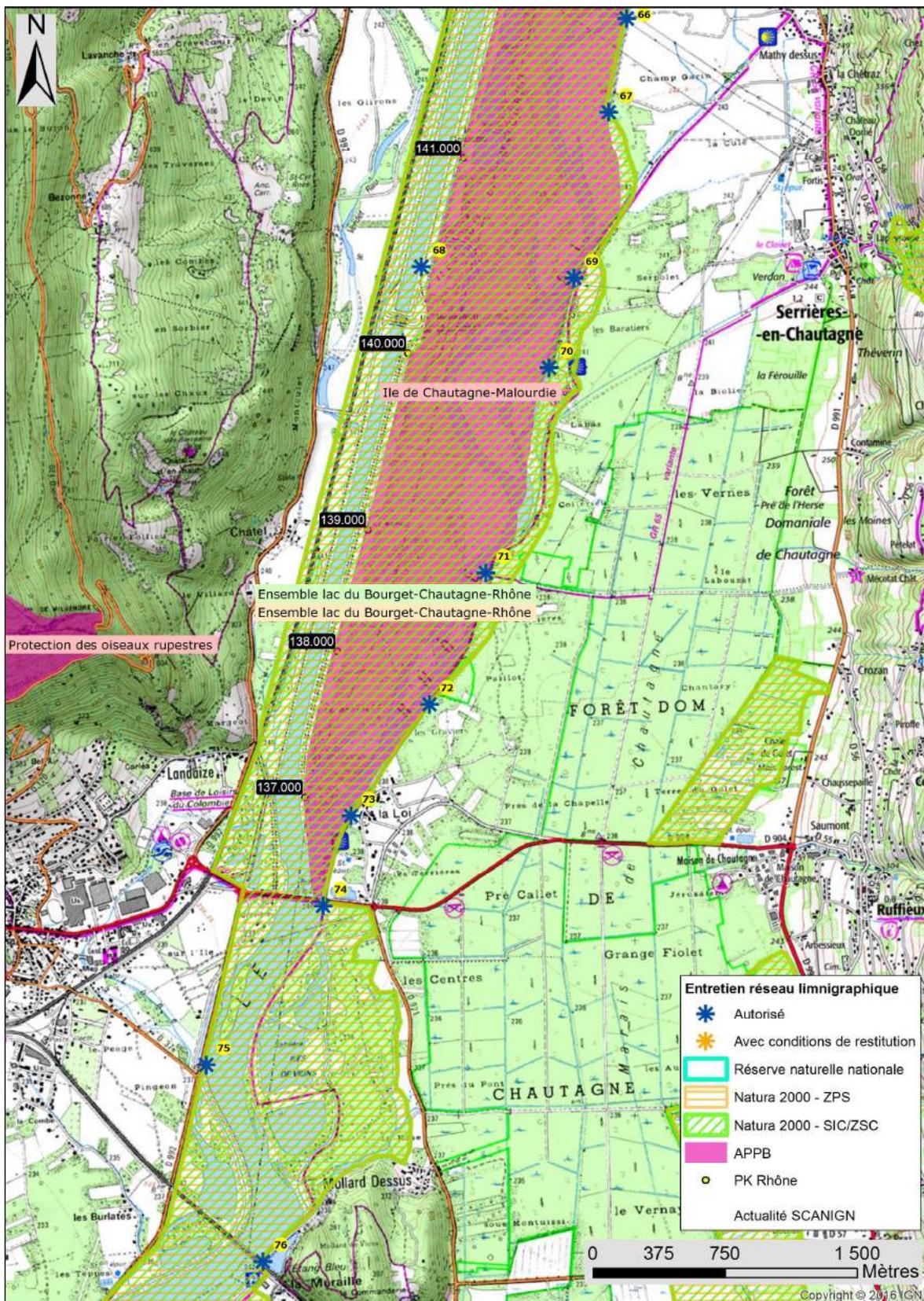


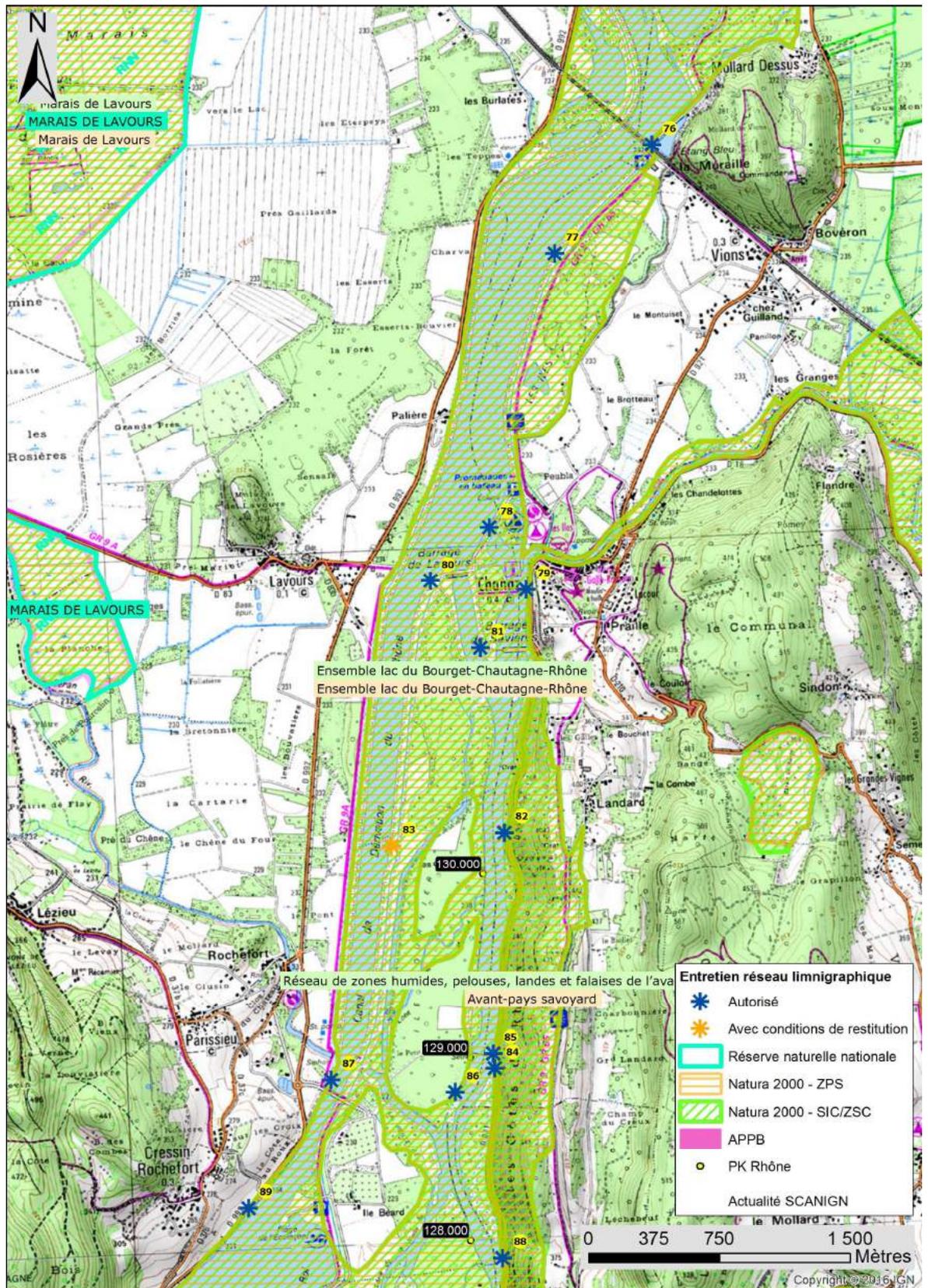


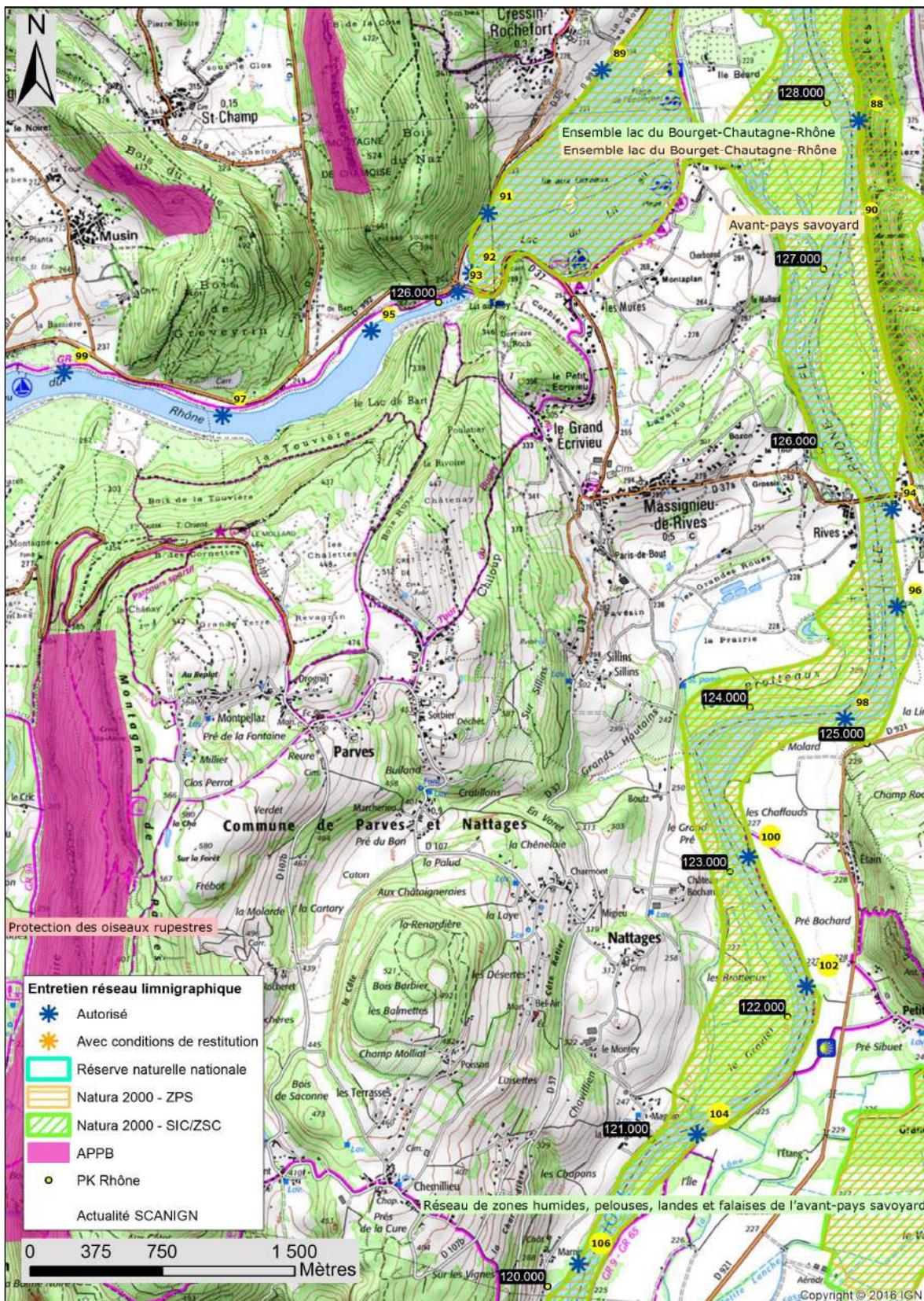


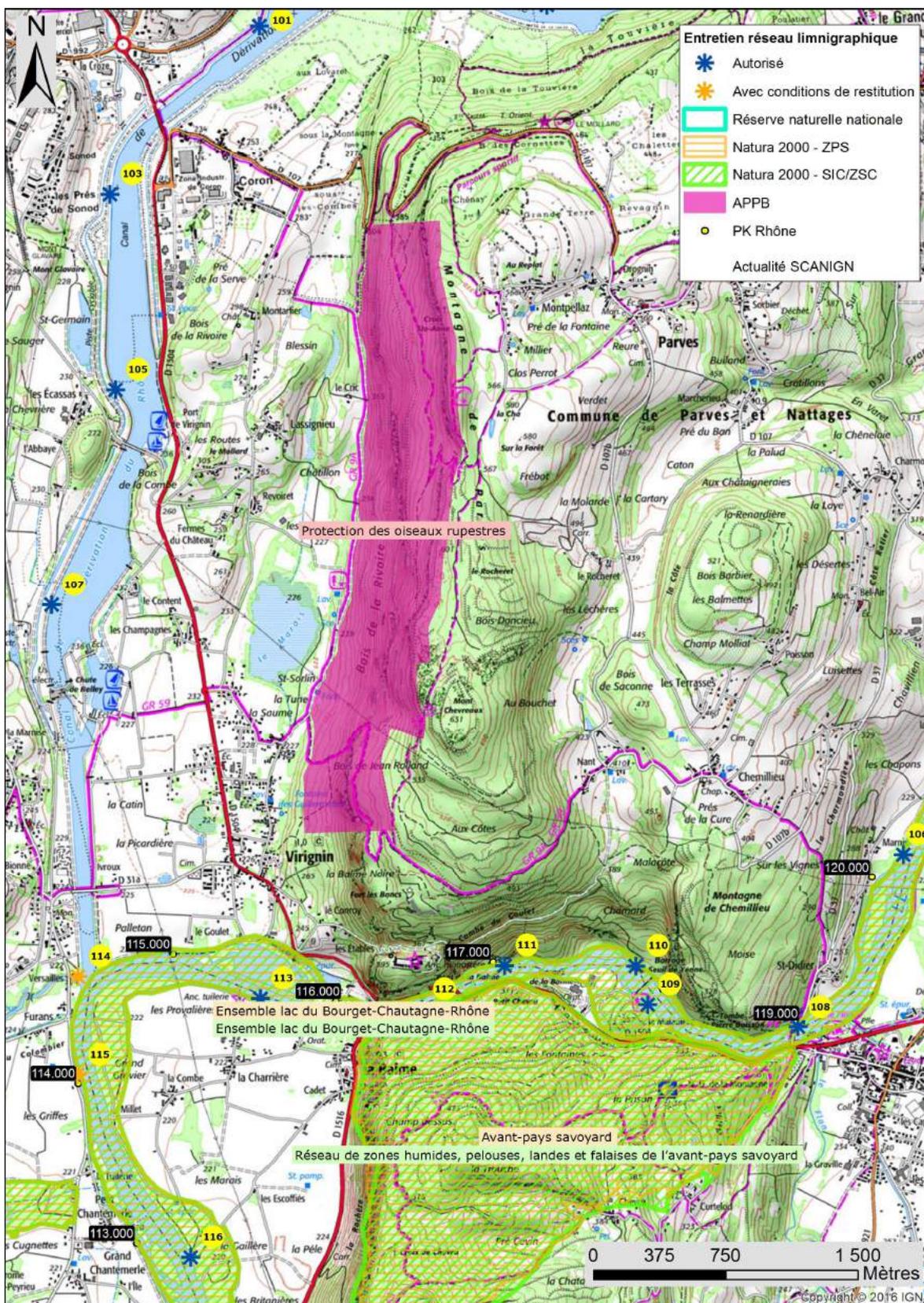


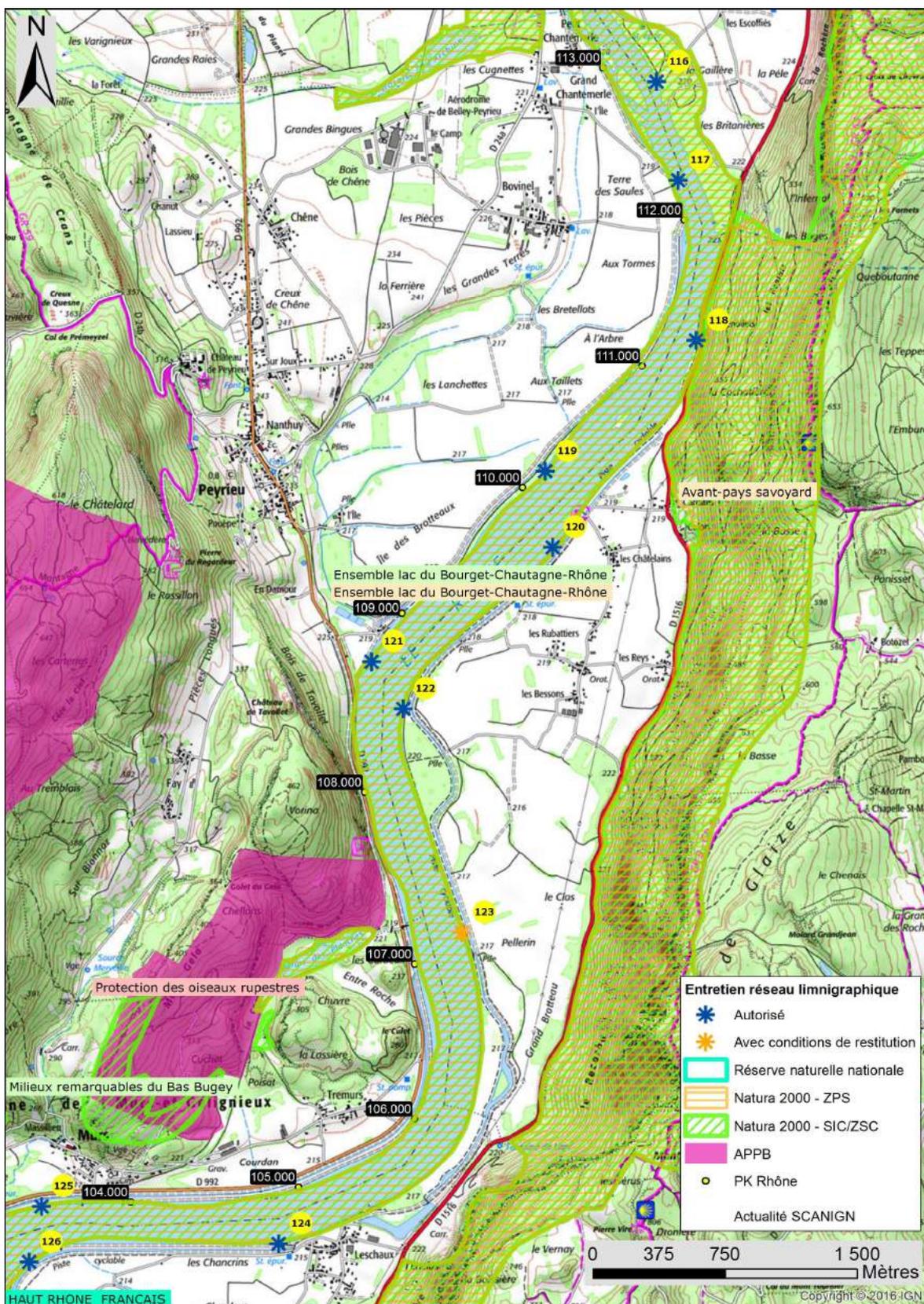


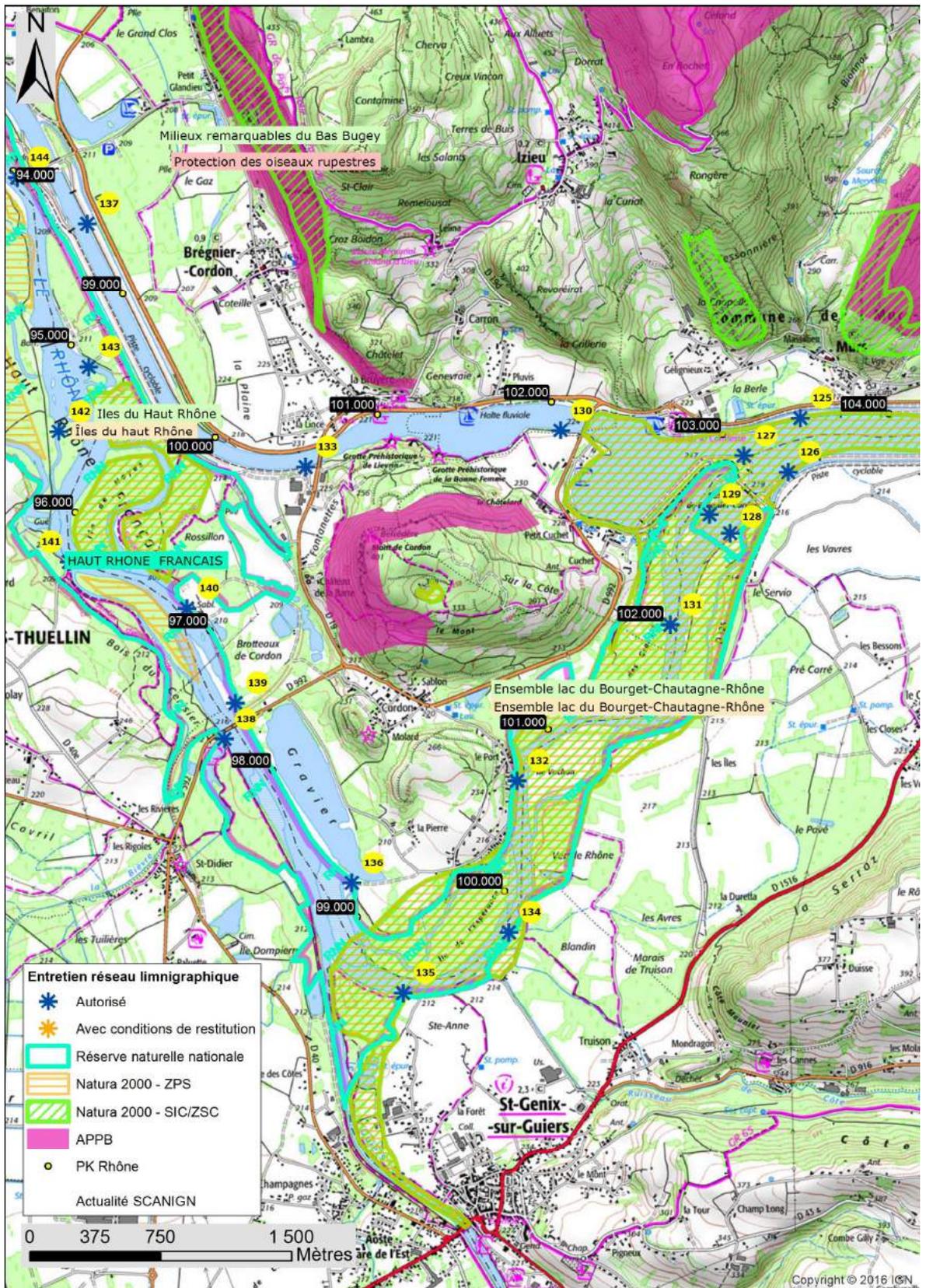


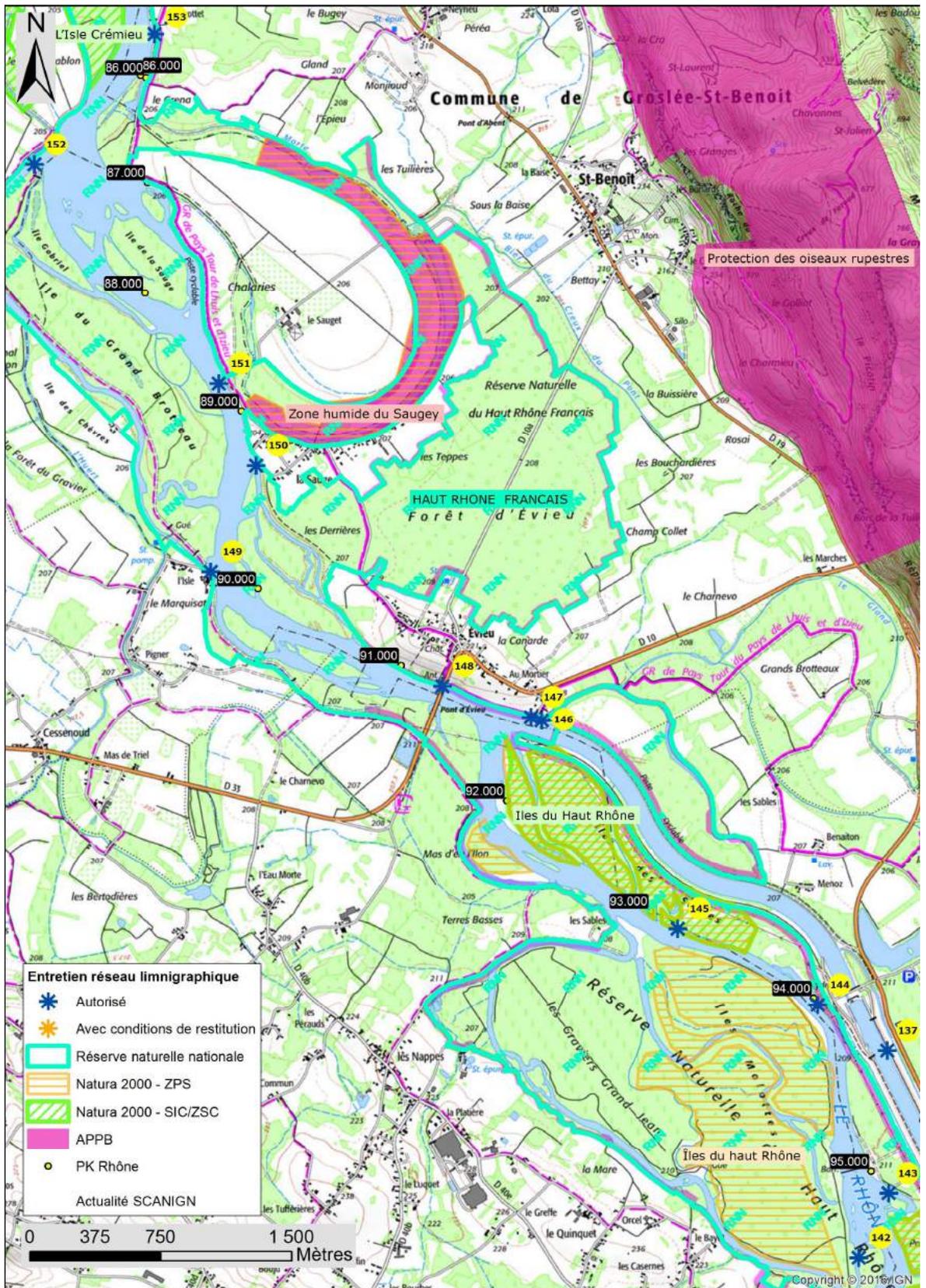


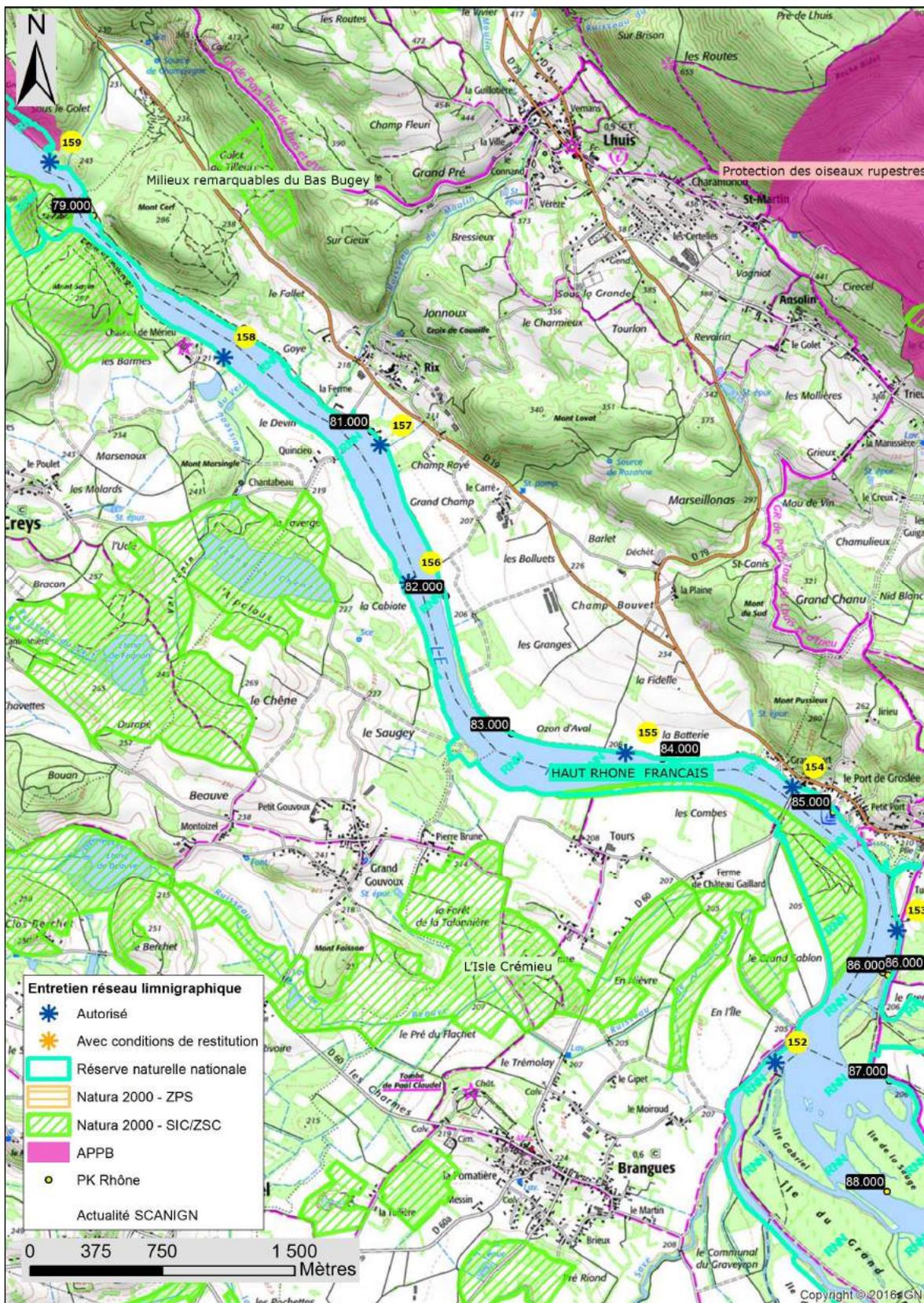


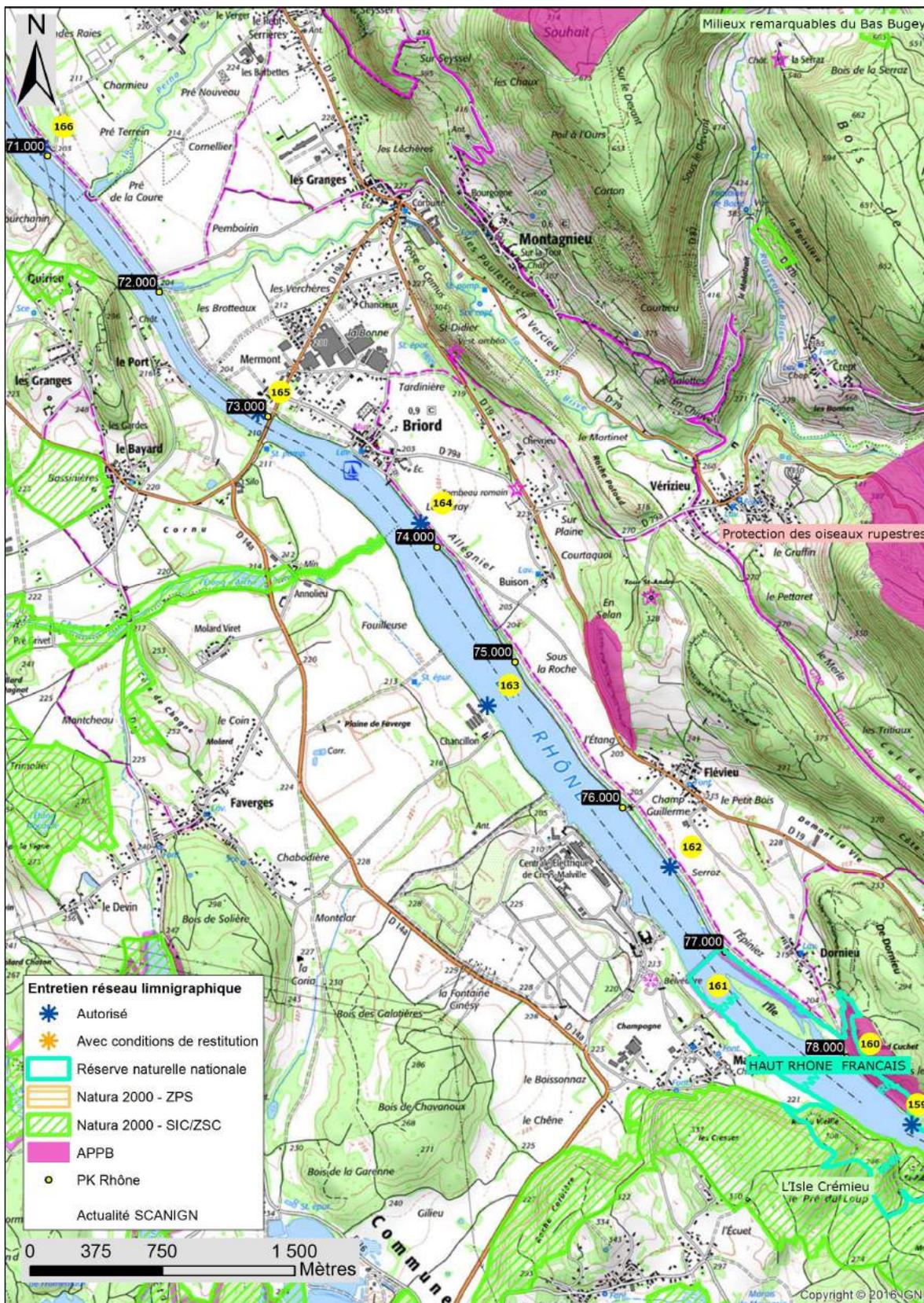


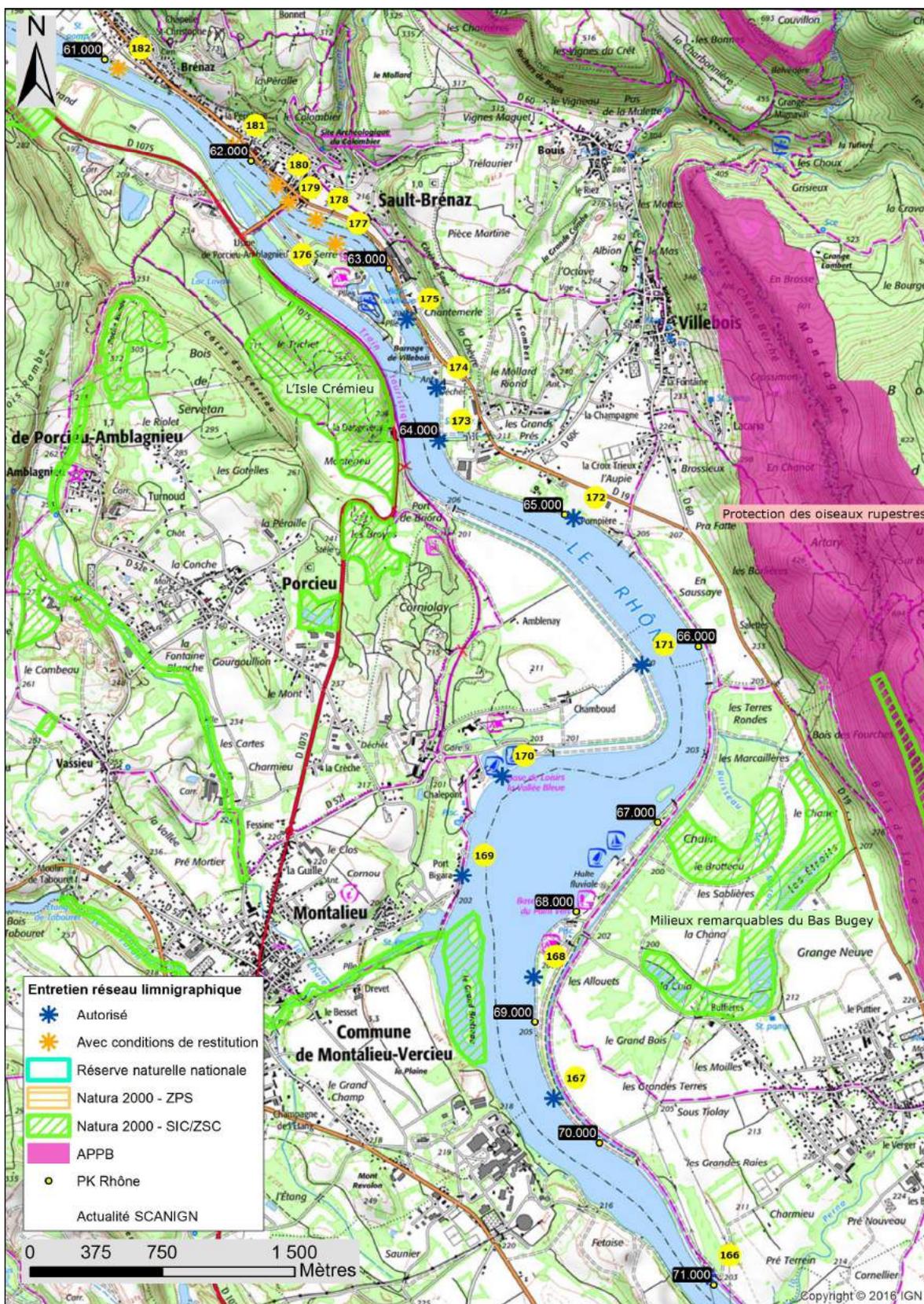












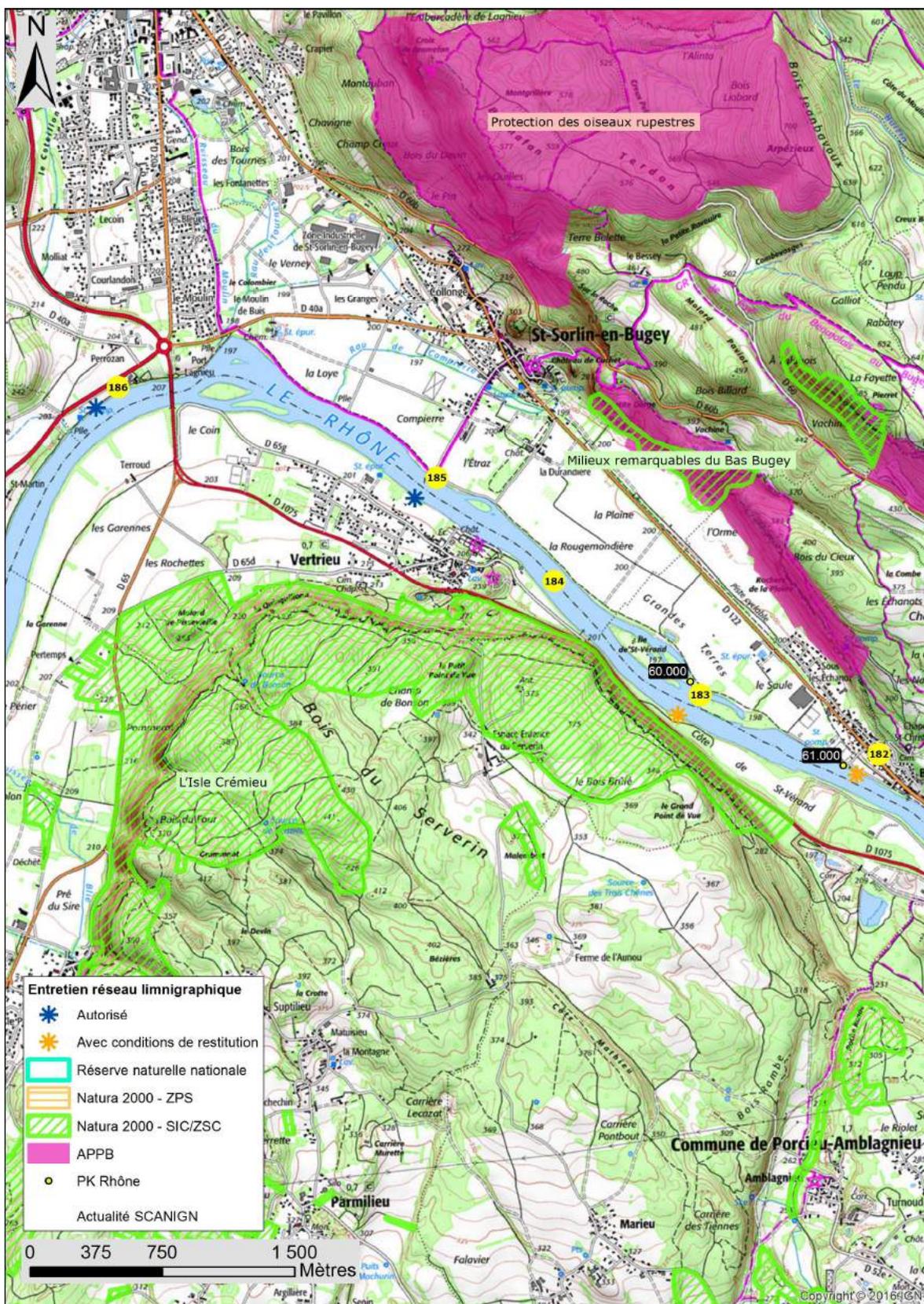


Figure 6. Localisation des enjeux environnementaux dans la zone de travaux

## 2-1 – Exposé détaillé des enjeux

### 2-1-1 - Enjeux environnementaux

#### 2-1-1-1 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 141-19 du code de l'environnement.

Dans la zone d'étude, douze sites d'intérêt communautaire ont été répertoriés tout au long de la vallée à proximité des ouvrages étudiés sur le domaine de la direction territoriale Haut-Rhône. Il s'agit de huit sites zones spéciales de conservation et de cinq zones de protection spéciales.

Désignation des sites Natura 2000 de référence	N° des ouvrages et localisation des emprises des travaux par rapport au site
<b>Etournel et défilé de l'écluse</b> Zone Spéciale de Conservation - FR 8201650	<b>Ouvrages inclus dans le site</b>
	7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14
	<b>Ouvrages à proximité du site (&lt;1 km)</b>
	3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 15
<b>Massif du mont Vuache</b> Zone Spéciale de Conservation - FR 8201711	<b>Ouvrages inclus dans le site</b>
	18
	<b>Ouvrages à proximité du site (&lt;1 km)</b>
	13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17
<b>Les Usses</b> Zone Spéciale de Conservation - FR 8201718	<b>Ouvrages inclus dans le site</b>
	-
	<b>Ouvrages à proximité du site (&lt;1 km)</b>
	36 ; 37 ; 38 ; 39
<b>Ensemble du Lac du Bourget – Chautagne - Rhône</b> Zone Spéciale de Conservation - FR 8201771	<b>Ouvrages inclus dans le site</b>
	51 ; 52 ; 53 ; 54 ; 55 ; 56 ; 57 ; 58 ; 59 ; 60 ; 61 ; 62 ; 63 ; 64 ; 65 ; 66 ; 67 ; 68 ; 69 ; 70 ; 71 ; 72 ; 73 ; 74 ; 75 ; 76 ; 77 ; 78 ; 79 ; 80 ; 81 ; 82 ; 83 ; 84 ; 85 ; 86 ; 87 ; 88 ; 89 ; 90 ; 91 ; 92 ; 94 ; 96 ; 98 ; 100 ; 102 ; 104 ; 106 ; 108 ; 109 ; 110 ; 111 ; 112 ; 113 ; 116 ; 117 ; 118 ; 119 ; 120 ; 121 ; 122 ; 123 ; 124 ; 125 ; 126 ; 127 ; 128 ; 129 ; 131 ; 132 ; 134 ; 135
	<b>Ouvrages à proximité du site (&lt;1 km)</b>
	43 ; 44 ; 45 ; 46 ; 47 ; 48 ; 49 ; 50 ; 93 ; 95 ; 114 ; 115 ; 130 ; 136
<b>Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard</b> Zone Spéciale de Conservation - FR 8201770	<b>Ouvrages inclus dans le site</b>
	-
	<b>Ouvrages à proximité du site (&lt;1 km)</b>
	78 ; 79 ; 80 ; 81 ; 82 ; 83 ; 84 ; 85 ; 86 ; 87 ; 88 ; 90 ; 94 ; 96 ; 102 ; 104 ; 108 ; 109 ; 110 ; 111 ; 112 ; 113 ; 116 ; 117 ; 118 ; 119 ; 120 ; 123 ; 124
<b>Iles du Haut-Rhône</b> Zone Spéciale de Conservation - FR 8201748	<b>Ouvrages inclus dans le site</b>
	145
	<b>Ouvrages à proximité du site (&lt;1 km)</b>
	133 ; 137 ; 138 ; 139 ; 140 ; 141 ; 142 ; 143 ; 144 ; 146 ; 147 ; 148
<b>Milieus remarquables du bas Bugey</b> Zone Spéciale de Conservation - FR 8201641	<b>Ouvrages inclus dans le site</b>
	-
	<b>Ouvrages à proximité du site (&lt;1 km)</b>
	123 ; 124 ; 125 ; 126 ; 127 ; 128 ; 129 ; 130 ; 131 ; 132 ; 133 ; 134 ; 136 ; 137 ; 138 ; 139 ; 157 ; 158 ; 159 ; 160 ; 161 ; 162 ; 164 ; 167 ; 168 ; 170 ; 171 ; 172 ; 173 ; 174 ; 175 ; 176 ; 177 ; 178 ; 179 ; 180 ; 184
<b>L'Isle Crémieu</b> Zone Spéciale de Conservation - FR 8201727	<b>Ouvrages inclus dans le site</b>
	-
	<b>Ouvrages à proximité du site (&lt;1 km)</b>
	152 ; 153 ; 154 ; 155 ; 156 ; 157 ; 158 ; 159 ; 160 ; 161 ; 164 ; 165 ; 166 ; 167 ; 168 ; 169 ; 170 ; 173 ; 174 ; 175 ; 176 ; 177 ; 178 ; 179 ; 180 ; 181 ; 182 ; 183 ; 184 ; 185

Désignation des sites Natura 2000 de référence	N° des ouvrages et localisation des emprises des travaux par rapport au site
<b>Etournel et défilé de l'écluse</b> Zone de Protection Spéciale - FR 8212001	<b>Ouvrages inclus dans le site</b>
	7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14
	<b>Ouvrages à proximité du site (&lt;1 km)</b>
	3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 15
<b>Massif du mont Vuache</b> Zone de Protection Spéciale - FR 8212022	<b>Ouvrages inclus dans le site</b>
	18
	<b>Ouvrages à proximité du site (&lt;1 km)</b>
	13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17
<b>Ensemble du Lac du Bourget – Chautagne - Rhône</b> Zone de Protection Spéciale - FR 8212004	<b>Ouvrages inclus dans le site</b>
	51 ; 52 ; 53 ; 54 ; 55 ; 56 ; 57 ; 58 ; 59 ; 60 ; 61 ; 62 ; 63 ; 64 ; 65 ; 66 ; 67 ; 68 ; 69 ; 70 ; 71 ; 72 ; 73 ; 74 ; 75 ; 76 ; 77 ; 78 ; 79 ; 80 ; 81 ; 82 ; 83 ; 84 ; 85 ; 86 ; 87 ; 88 ; 89 ; 90 ; 91 ; 92 ; 94 ; 96 ; 98 ; 100 ; 102 ; 104 ; 106 ; 108 ; 109 ; 110 ; 111 ; 112 ; 113 ; 116 ; 117 ; 118 ; 119 ; 120 ; 121 ; 122 ; 123 ; 124 ; 125 ; 126 ; 127 ; 128 ; 129 ; 131 ; 132 ; 134 ; 135
	<b>Ouvrages à proximité du site (&lt;1 km)</b>
	43 ; 44 ; 45 ; 46 ; 47 ; 48 ; 49 ; 50 ; 93 ; 95 ; 114 ; 115 ; 130 ; 136
<b>Avant-Pays Savoyard</b> Zone de Protection Spéciale - FR 8212003	<b>Ouvrages inclus dans le site</b>
	-
	<b>Ouvrages à proximité du site (&lt;1 km)</b>
	78 ; 79 ; 80 ; 81 ; 82 ; 83 ; 84 ; 85 ; 86 ; 87 ; 88 ; 90 ; 94 ; 96 ; 102 ; 104 ; 108 ; 109 ; 110 ; 111 ; 112 ; 113 ; 116 ; 117 ; 118 ; 119 ; 120 ; 123 ; 124
<b>Iles du Haut-Rhône</b> Zone de Protection Spéciale - FR 8210058	<b>Ouvrages inclus dans le site</b>
	145
	<b>Ouvrages à proximité du site (&lt;1 km)</b>
	133 ; 137 ; 138 ; 139 ; 140 ; 141 ; 142 ; 143 ; 144 ; 146 ; 147 ; 148 ; 149 ; 150 ; 151 ; 153

Tableau 4. Implantation des ouvrages vis-à-vis aux Zones de Protection Spéciales

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :  
 « Etournel et défilé de l'Ecluse »  
 (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201650).

Ce site présente une surface de 318 ha superposée à une ZPS. Ce site comprend un vaste secteur de marais et de forêts alluviales en bord du Rhône ainsi qu'une partie forestière rocheuse et sèche avec des éboulis.

La zone humide se développe à l'amont de la retenue de Génissiat. Elle comprend les eaux courantes du fleuve mais aussi de nombreux étangs issus des extractions anciennes de granulats dans la zone alluvionnaire. Cette configuration permet l'obtention d'une mosaïque de milieux d'habitats humides.

En dépit de son emprise restreinte, le site ne compte pas moins de 18 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 5 prioritaires. Parmi les 18 habitats, 12 ne sont pas représentatifs (pas suffisamment typiques ou représentatif de l'habitat ou de trop faible surface). Cependant, cette mosaïque d'habitat permet d'observer une grande diversité floristique et faunistique.

Ainsi, le marais est riche de plus de cinq cent espèces végétales dont plusieurs espèces protégés (renoncule scélérate, laïche pauciflore...) et abrite cinq espèces animales d'intérêt communautaire.

Les principaux milieux d'intérêt communautaires sont :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	3230
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	3270
<b>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi *</b>	<b>6110*</b>
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510
<b>Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*</b>	<b>7210*</b>
<b>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*</b>	<b>7220*</b>
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	<b>91E0*</b>
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0

Tableau 5. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Etournel et défilé de l'Ecluse » (FR8201650). (\*) En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées :

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Invertébrés</b>	
Le Cuivré de la Parelle d'eau ( <i>Lycaena dispar</i> )	1060
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1044
<b>Amphibiens et reptiles</b>	
Crapaud sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	1193
<b>Mammifères</b>	
Lynx boréal ( <i>Lynx lynx</i> )	1361
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337

Tableau 6. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Etournel et défilé de l'Ecluse » (FR8201650)

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Massif du mont Vuache »

(Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201711).

Ce vaste site de 2 050 ha, présente un périmètre identique à la ZPS homonyme, reconnu d'intérêt communautaire comprend un chaînon montagneux de 14 km de long à l'ouest de la Haute-Savoie à l'extrémité orientale de la haute chaîne du Jura. Ce massif principalement calcaire s'élève à une altitude comprise entre 325 et 1101 m avec un flan ouest composé de falaises calcaires chaudes qui contrastent avec un versant est composé de pentes douces boisées plus fraîches.

Du fait de la conjonction de facteurs géologiques, climatiques et topographiques originaux avec une influence méridionale très marquée, le Vuache recèle des milieux naturels variés.

Les principaux milieux d'intérêt communautaires sont :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Tourbières basses alcalines	7230
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130
Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	9150
<b>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</b>	<b>9180*</b>

Tableau 7. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Massif du mont Vuache » (FR8201711). (\*) En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées :

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Mammifères</b>	
Lynx boréal ( <i>Lynx lynx</i> )	1361
<b>Plantes</b>	
Liparis de Loesel ( <i>Liparis loeselii</i> )	1903

Tableau 8. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Massif du mont Vuache » (FR8201711).

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Les Ussees »

(Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201718).

Ce site d'une surface de 307 ha est localisé sur la basse vallée des Ussees entre la limite communale de Frangy en amont et le pont de Bassy en aval. Ce site d'intérêt communautaire comprend les lits mineur et majeur de la rivière, ainsi que les versants associés. Ce site inclut l'arrêté de biotope de la vallée des Ussees.

Les principaux milieux d'intérêt communautaires en surface sont représentés par les milieux forestiers 91E0 « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) » et 9160 « Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli ». Les 12 autres milieux d'intérêt communautaire ne couvrent que de très faibles surfaces.

Cette diversité d'habitats plus ou moins développés en surface permet d'accueillir 9 espèces d'intérêt communautaire. Le castor est particulièrement bien représenté avec une présence avérée sur tout le lit mineur.

Les principaux milieux d'intérêt communautaires sont :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130
Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	3220
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p.	3270
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510
<b>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*</b>	<b>7220*</b>
Tourbières basses alcalines	7230
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	<b>91E0*</b>
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160

Tableau 9. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Les Ussees » (FR8201718). (\*) En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées :

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Invertébrés</b>	
Cuivré de la Parelle d'eau ( <i>Lycaena dispar</i> )	1060
Damier des marais ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	1065
Ecrevisse à pieds blancs ( <i>Austrapotamobius pallipes</i> )	1092
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	1083
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1044
<b>Mammifères</b>	
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337
<b>Poissons</b>	
Blageon ( <i>Telestes souffia</i> )	6147
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	1163
<b>Flore</b>	
Liparis de Loesel ( <i>Liparis loeselii</i> )	1903

Tableau 10. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Les Usses » (FR8201718)

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Ensemble Lac du Bourget – Chautagne – Rhône »  
 (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201771).

Ce vaste site présente un périmètre identique à la ZPS précédente. La surface de 8 204 ha est un site d'intérêt communautaire qui comprend le lac du Bourget, les marais attenants, le Rhône sur l'ensemble de son parcours commun aux départements de l'Ain et de la Savoie.

Cette juxtaposition du fleuve, d'un lac et de marais forme une unité fonctionnelle avec comme principaux milieux d'intérêt :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	3230
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430
<b>Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*</b>	<b>7210*</b>
<b>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*</b>	<b>7220*</b>
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	<b>91E0*</b>

Tableau 11. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site  
 « Ensemble lac du Bourget - Chautagne - Rhône » (FR8201771). (\*) En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site, ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées :

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Amphibiens et Reptiles</b>	
Cistude d'Europe ( <i>Emys orbicularis</i> )	1220
Crapaud sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	1193
<b>Invertébrés</b>	
Azuré des paluds ( <i>Phengaris nausithous</i> )	6179
Cuivré de la Parelle d'eau ( <i>Lycaena dispar</i> )	1060
Damier des marais ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	1065
Œdipe ( <i>Coenonympha oedippus</i> )	1071
Ecrevisse à pieds blancs ( <i>Austrapotamobius pallipes</i> )	1092
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	1083
Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )	1041
Télégone ( <i>Phengaris teleius</i> )	6177
<b>Mammifères</b>	
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337
<b>Poissons</b>	
Lamproie de planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	1096
Toxostome ( <i>Parachondrostoma toxostoma</i> )	6150
Blageon ( <i>Telestes souffia</i> )	6147
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	1163
Bouvière ( <i>Rhodeus amarus</i> )	5339

Tableau 12. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Ensemble lac du Bourget - Chautagne - Rhône » (FR8201771)

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard »  
 (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201770).

Ce site présente un périmètre assez proche de celui de la ZPS « avant pays savoyard » avec une surface de 3 151 ha répartie entre des surfaces naturelles disjointes entre depuis Chanaz, au nord, à Saint-Pierre-d'Entremont, au sud. Ce réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises se situe dans les chaînons calcaires de l'avant pays savoyard. Le lac d'Aiguebelette (troisième lac naturel français) fait partie intégrante de ce réseau.

L'ensemble du réseau permet de répertorier 15 habitats d'intérêts communautaires. On note également la présence d'un grand nombre d'espèces d'intérêt communautaire (3 poissons, 1 amphibien, 1 plante, 7 invertébrés et 9 mammifères dont 7 chiroptères). En ce qui concerne les chiroptères, l'intérêt du site est lié à la variété des espèces plus qu'à la quantité, puisque les effectifs ne semblent pas très élevés.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210

Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510
<b>Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*</b>	<b>7210*</b>
<b>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*</b>	<b>7220*</b>
Tourbières basses alcalines	7230
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	9150
<b>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*</b>	<b>9180*</b>

Tableau 13. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site  
 « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard » (FR8201770).  
 (\*) En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire répartis sur une grande surface permettent de retrouver les espèces d'intérêt communautaire suivantes :

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Amphibiens et Reptiles</b>	
Crapaud sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	1193
<b>Invertébrés</b>	
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1044
Télégone ( <i>Phengaris teleius</i> )	6177
Cuivré de la Parelle d'eau ( <i>Lycaena dispar</i> )	1060
Azuré des paluds ( <i>Phengaris nausithous</i> )	6179
Damier des marais ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	1065
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	1083
Grand capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	1088
Ecrevisse à pieds blancs ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )	1092
<b>Mammifères</b>	
Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	1303
Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	1304
Petit Murin ( <i>Myotis blythii</i> )	1307
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	1308
Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	1321
Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteinii</i> )	1323
Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	1324
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337
Lynx boréal ( <i>Lynx lynx</i> )	1361
<b>Poissons</b>	
Lamproie de planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	1096
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	1163
Blageon ( <i>Telestes souffia</i> )	6147
<b>Plantes</b>	
Liparis de Loesel ( <i>Liparis loeselii</i> )	1903

Tableau 14. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site  
 « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard » (FR8201770)

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Iles du Haut-Rhône »

(Zone Spéciale de Conservation - ZSC – FR8201748).

Ce site d'une surface de 89 ha est inclus dans le périmètre de la ZPS homonyme. Ce site s'inscrit aussi au sein de la Réserve Naturelle Régionale des îles du Haut-Rhône qui a permis de conserver dans ce secteur des habitats en régression dans une plaine alluviale aménagée (hydroélectricité, agriculture, polyculture).

Le site est ici caractérisé par la présence de divers stades de forêts alluviales à aulnes et frênes (*Alno-padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*). Ces milieux sont sensibles à la perte de dynamique du fleuve (flux d'eau et de sédiments) et à l'abaissement des nappes.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	<b>91E0*</b>

Tableau 15. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Iles du Haut-Rhône » (FR8201748).

(\* En gras les habitats prioritaires.

Dans ces milieux particuliers se retrouve les habitats du sonneur à ventre jaune et du castor d'Europe. Le lucane cerf-volant est aussi répertorié.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Amphibiens</b>	
Crapaud sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	1193
<b>Invertébrés</b>	
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	1083
<b>Mammifères</b>	
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337

Tableau 16. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Iles du Haut-Rhône » (FR8201748).

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Milieux remarquables du Bas Bugey »

(Zone Spéciale de Conservation - ZSC – FR8201641).

Ce site d'une surface total de 4 463 ha est divisé en de multiples entités dispersées sur le massif du Bas-Bugey entre le Rhône et Ambérieu-en-Bugey. Il s'agit d'un site composé essentiellement d'habitats agro-pastoraux (pelouses sèches, steppes, de prairies et broussailles) et de forêts.

Au sein du massif se dissimulent également des milieux aquatiques (lacs, marais, tourbières). Le massif calcaire est pourvu d'un réseau karstique très développé qui a été investi par de nombreuses espèces de chiroptère. Les habitats d'intérêt communautaire retrouvés au sein de ce site Natura 2000 sont décrits dans le tableau suivant :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110
<b>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi*</b>	<b>6110*</b>
<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*</b>	<b>6210*</b>
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510
<b>Tourbières hautes actives*</b>	<b>7110*</b>

Tourbières de transition et tremblantes	7140
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150
<b>Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*</b>	<b>7210*</b>
<b>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*</b>	<b>7220*</b>
Tourbières basses alcalines	7230
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
<b>Tourbières boisées*</b>	<b>91D0*</b>
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	<b>91E0*</b>
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130
Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	9150
<b>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*</b>	<b>9180*</b>

Tableau 17. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Milieux remarquables du Bas Bugéy » (FR8201641).  
(\* En gras les habitats prioritaires.

Dans ces milieux particuliers se retrouve les habitats des espèces communautaires recensées ci-après :

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Amphibien</b>	
Crapaud sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	1193
<b>Invertébrés</b>	
Vertigo étroit ( <i>Vertigo angustior</i> )	1014
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1044
Grand Cuivré ( <i>Lycaena dispar</i> )	1060
Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	1065
Écrevisse à pieds blancs ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )	1092
<b>Mammifères</b>	
Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	1303
Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	1304
Rhinolophe euryale ( <i>Rhinolophus euryale</i> )	1305
Petit Murin ( <i>Myotis blythii</i> )	1307
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	1308
Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> )	1310
Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	1321
Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteinii</i> )	1323
Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> )	1324
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337
Lynx boréal ( <i>Lynx lynx</i> )	1361
<b>Poissons</b>	
Lamproie de planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	1096
<b>Plantes</b>	
Liparis de Loesel ( <i>Liparis loeselii</i> )	1903
Hypne brillante ( <i>Hamatocaulis vernicosus</i> )	6216

Tableau 18. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux remarquables du Bas Bugéy » (FR8201641).

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« L'Isle Crémieux »

(Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201727).

Ce vaste site (13 632 ha) est situé dans la partie Nord du triangle formé par le plateau de Crémieux. On y trouve de belles falaises, de nombreux dépôts morainiques, des tourbières d'origine glaciaire et de nombreux étangs sur les petits cours d'eau.

Le site de l'Isle Crémieux est un site d'une très grande richesse écologique. Il compte au moins 33 habitats d'intérêt communautaire, dont 8 prioritaires, et 34 espèces de l'annexe II de la directive Habitats, dont 13 espèces d'invertébrés et 12 espèces de mammifères.

Les principaux milieux d'intérêt sont :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	2330
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	3110
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
Landes sèches européennes	4030
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion</i> p.p.)	5110
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130
<b>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi*</b>	<b>6110*</b>
<b>Pelouses calcaires de sables xériques*</b>	<b>6120*</b>
<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) *</b>	<b>6210*</b>
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510
Tourbières de transition et tremblantes	7140
<b>Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*</b>	<b>7210*</b>
<b>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)*</b>	<b>7220*</b>
Tourbières basses alcalines	7230
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	8230
Pavements calcaires	8240
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b>	<b>91E0*</b>
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmion minoris</i> )	91F0
Hêtraies du Luzulo-Fagetum	9110
Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	9150
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160
<b>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*</b>	<b>9180*</b>
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	9190

Tableau 19. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « L'Isle Crémieux » (FR8201727).

(\*) En gras les habitats prioritaires.

Dans ces milieux particuliers se retrouve les habitats des espèces communautaires recensées ci-après :

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Amphibien et reptiles</b>	
Crapaud sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	1193
Triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> )	1166
Sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	1193
Cistude d'Europe ( <i>Emys orbicularis</i> )	1220
<b>Invertébrés</b>	
Vertigo étroit ( <i>Vertigo angustior</i> )	1014
Vertigo de Des Moulins ( <i>Vertigo moulinsiana</i> )	1016
Leucorrhine à gros thorax ( <i>Leucorhina pectoralis</i> )	1042
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1044
Grand Cuivré ( <i>Lycaena dispar</i> )	1060
Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	1065
Bombyx Evérie ( <i>Eriogaster catax</i> )	1074
Lucane Cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	1083
Grand Capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	1088
Télégone ( <i>Phengaris teleius</i> )	6177
Azuré des paluds ( <i>Phengaris nausithous</i> )	6179
Écaille chinée ( <i>Euplagia quadripunctaria</i> )	6199
Écrevisse à pieds blancs ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )	1092
<b>Mammifères</b>	
Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	1303
Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	1304
Rhinolophe euryale ( <i>Rhinolophus euryale</i> )	1305
Petit Murin ( <i>Myotis blythii</i> )	1307
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	1308
Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> )	1310
Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	1321
Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteini</i> )	1323
Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> )	1324
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	1355
Lynx boréal ( <i>Lynx lynx</i> )	1361
<b>Poissons</b>	
Lamproie de planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	1096
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	1163
Loche d'étang ( <i>Misgurnus fossilis</i> )	1145
Blageon ( <i>Telestes souffia</i> )	6147
<b>Plantes</b>	
Ache rampante ( <i>Helosciadium repens</i> )	1614
Alisma à feuilles de Parnassie ( <i>Caldesia parnassifolia</i> )	1832

Tableau 20. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « L'Isle Crémieux » (FR8201727).

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Etournel et défilé de l'Ecluse »

(Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212001).

Ce site, de 318 ha, reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend un vaste secteur de marais et de forêts alluviales en bord du Rhône ainsi qu'une partie forestière rocheuse et sèche avec des éboulis.

La zone humide se développe à l'amont de la retenue de Génissiat. Elle comprend les eaux courantes du fleuve mais aussi de nombreux étangs issus des extractions anciennes de granulats dans la zone alluvionnaire. Cette configuration permet l'obtention d'une mosaïque de milieux d'habitats humides.

Bordé à l'Ouest par la haute chaîne du Jura et à l'Est par les Alpes, le marais de l'Etournel se trouve dans une sorte d'entonnoir concentrant le flux migratoire automnal des oiseaux drainés depuis l'ensemble du plateau Suisse.

C'est un site d'hivernage et de halte migratoire exceptionnel en Rhône-Alpes. Il fait office de zone de repos naturelle pour les migrants (en complément du lac Léman) et constitue un lieu privilégié d'hivernage des anatidés.

Au total 240 espèces d'oiseaux ont été observées sur ce site, dont 80 espèces se reproduisent. Le site est reconnu pour la migration des rapaces (un des treize sites principaux identifiés à ce titre en France) avec plus de 20 000 oiseaux de proie régulièrement comptabilisés au passage.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Aigle royal ( <i>Aquila chrysaetos</i> ) <sup>(*)</sup>	A091	Résidente
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> ) <sup>(*)</sup>	A026	Concentration
Grande aigrette ( <i>Egretta alba</i> ) <sup>(*)</sup>	A027	Hivernage
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ) <sup>(*)</sup>	A023	Concentration.
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ) <sup>(*)</sup>	A072	Reproduction
Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> ) <sup>(*)</sup>	A021	Hivernage. Concentration
Canard chipeau ( <i>Anas strepera</i> )	A051	Hivernage
Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	A053	Hivernage. Résidente
Canard pilelet ( <i>Anas acuta</i> )	A054	Hivernage
Canard siffleur ( <i>Anas penelope</i> )	A050	Hivernage
Canard souchet ( <i>Anas clypeata</i> )	A056	Hivernage
Chevalier combattant ( <i>Philomachus pugnax</i> ) <sup>(*)</sup>	A151	Concentration
Cigogne blanche ( <i>Ciconia ciconia</i> ) <sup>(*)</sup>	A031	Concentration
Circaète Jean-le-Blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) <sup>(*)</sup>	A080	Reproduction
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> ) <sup>(*)</sup>	A103	Résidence
Fuligule milouin ( <i>Aythya ferina</i> )	A059	Hivernage.
Fuligule morillon ( <i>Aythya fuligula</i> )	A061	Hivernage.
Garrot à œil d'or ( <i>Bucephala clangula</i> )	A067	Hivernage.
Harle bièvre ( <i>Mergus merganser</i> )	A070	Hivernage.
Harle piette ( <i>Mergellus albellus</i> ) <sup>(*)</sup>	A068	Hivernage. Concentration
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> ) <sup>(*)</sup>	A229	Résidente.
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(*)</sup>	A073	Reproduction.
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> ) <sup>(*)</sup>	A074	Concentration. Reproduction
Nette rousse ( <i>Netta rufina</i> )	A058	Concentration
Sarcelle d'été ( <i>Anas querquedula</i> )	A055	Concentration
Sarcelle d'hiver ( <i>Anas crecca</i> )	A052	Hivernage
Sterne pierregarin ( <i>Sterna hirundo</i> ) <sup>(*)</sup>	A193	Concentration

Tableau 21. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Etournel et défilé de l'Ecluse » (FR8212001)

(\*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :  
 « Massif du mont Vuache »  
 Zone de Protection Spéciale - FR8212022

Ce vaste site, de 2 050 ha, reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend un chaînon montagneux de 14 km de long à l'ouest de la Haute-Savoie à l'extrémité orientale de la haute chaîne du Jura. Ce massif principalement calcaire s'élève à une altitude comprise entre 325 et 1101 m avec un flan ouest composé de falaises calcaires chaudes qui contrastent avec un versant est composé de pentes douces boisées plus fraîches.

La présence d'une mosaïque de milieux telles que les massifs boisés, les prairies sèches ou encore les falaises permet la nidification de nombreuses espèces telles que : la Gêlinotte des bois, le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe, La Pie-grièche écorcheur. La nidification potentielle de plusieurs espèces, telles que le Circaète Jean-le-Blanc, le Milan noir, le Pic noir, le Pic mar ou encore la Bondrée apivore, reste à confirmer.

Ce site est aussi un terrain de chasse pour de nombreux rapaces : L'Aigle royal, le Circaète Jean-le-Blanc et le Faucon hobereau.

Enfin, les crêtes nord du Vuache jusqu'à la dépression du Golet du Pey (800m) constituent, au même titre que le défilé de l'Ecluse, une importante voie de migration pour les oiseaux, à l'automne et au printemps. Le site est reconnu pour la migration des rapaces (un des treize sites principaux identifiés à ce titre en France) avec plus de 20 000 oiseaux de proie régulièrement comptabilisés au passage.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ) <sup>(*)</sup>	A338	Reproduction
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ) <sup>(*)</sup>	A072	Reproduction
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(*)</sup>	A073	Reproduction
Circaète Jean-le-Blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) <sup>(*)</sup>	A080	Reproduction
Aigle royal ( <i>Aquila chrysaetos</i> ) <sup>(*)</sup>	A091	Résidente
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> ) <sup>(*)</sup>	A103	Résidente
Gêlinotte des bois ( <i>Bonasa bonasia</i> ) <sup>(*)</sup>	A104	Résidente
Bécasse des bois ( <i>Scolopax rusticola</i> )	A155	Reproduction
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ) <sup>(*)</sup>	A215	Résidente

Tableau 22. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Massif du mont Vuache » (FR8212022)

<sup>(\*)</sup> Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :  
 « Ensemble Lac du Bourget – Chautagne – Rhône »  
 (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004).

Ce vaste site (8 204 ha) reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend le lac du Bourget, les marais attenants, le Rhône sur l'ensemble de son parcours commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que quelques prairies méso-xérophiles observées de part et d'autre du fleuve.

La juxtaposition de plusieurs habitats, aquatiques et humides (plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies et landes humides, boisements alluviaux, bancs de graviers, îlons) ainsi que la présence de prairies méso-xérophiles, permet d'observer la reproduction de plus de 100 espèces d'oiseaux dont 12 espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux (Martin pêcheur d'Europe, Héron pourpré, Grand-duc d'Europe, Busard des roseaux, Pic noir, Bruant ortolan, Blongios nain, Pie grièche écorcheur, Gorgebleue à miroir, Milan noir, Héron bihoreau, Marouette ponctuée).

Le site est aussi reconnu pour son intérêt pour l'hivernage de plusieurs espèces d'oiseaux d'eau (essentiellement Grèbes et anatidés).

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ) <sup>(*)</sup>	A023	Reproduction
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> ) <sup>(*)</sup>	A022	Reproduction
Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> ) <sup>(*)</sup>	A379	Reproduction
Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> ) <sup>(*)</sup>	A081	Résidente. Hivernage.
Cygne tuberculé ( <i>Cygnus olor</i> )	A036	Hivernage.
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	A125	Hivernage.
Fuligule milouin ( <i>Aythya ferina</i> )	A059	Hivernage.
Fuligule morillon ( <i>Aythya fuligula</i> )	A061	Hivernage.
Garrot à œil d'or ( <i>Bucephala clangula</i> )	A067	Hivernage.
Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> ) <sup>(*)</sup>	A272	Reproduction
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ) <sup>(*)</sup>	A215	Résidente.
Grèbe castagneux ( <i>Tachybaptus ruficollis</i> )	A004	Hivernage.
Grèbe huppé ( <i>Podiceps cristatus</i> )	A005	Hivernage.
Harle bièvre ( <i>Mergus merganser</i> )	A070	Hivernage
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> ) <sup>(*)</sup>	A029	Reproduction.
Marouette ponctuée ( <i>Porzana porzana</i> ) <sup>(*)</sup>	A119	Reproduction.
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> ) <sup>(*)</sup>	A229	Résidente.
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(*)</sup>	A073	Reproduction.
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) <sup>(*)</sup>	A236	Résidente.
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ) <sup>(*)</sup>	A338	Reproduction.

Tableau 23. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Ensemble lac du Bourget - Chautagne - Rhône » (FR8212004)

(\*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Avant-pays savoyard »

(Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212003).

Ce site de 3 125 ha est réparti sur une multitude de surfaces réparties entre Chanaz, au nord, et Saint-Pierre-d'Entremont, au sud. Ce réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises se situe dans les chainons calcaires de l'avant pays savoyard. Le lac d'Aiguebelette (troisième lac naturel français) fait partie intégrante de ce réseau.

Ce site reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend des milieux diversifiés permettant de regrouper un échantillonnage très varié d'espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux. Ainsi, les espèces répertoriées sont :

- des espèces de marais ou milieux aquatiques (blongios nain, martin pêcheur, ...)
- des rapaces diurnes (circaète Jean-le-Blanc, bondrée apivore, ...)
- des rapaces nocturnes (grand-duc d'Europe)
- des espèces forestières ou de bocages (Engoulevent d'Europe, Pic noir, Alouette lulu, ...)

De plus le site accueille au passage, voire en hivernage, quelques anatidés : sarcelle d'hiver, sarcelle d'été, fuligule milouin et fuligule morillon.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Aigle royal ( <i>Aquila chrysaetos</i> ) <sup>(*)</sup>	A091	Résidente
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ) <sup>(*)</sup>	A246	Résidente
Bécasse des bois ( <i>Scolopax rusticola</i> )	A155	Résidente
Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )	A153	Etape migratoire
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> ) <sup>(*)</sup>	A022	Reproduction
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ) <sup>(*)</sup>	A072	Reproduction
Circaète Jean-le-Blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) <sup>(*)</sup>	A080	Reproduction
Engoulvent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> ) <sup>(*)</sup>	A224	Reproduction
Faucon pelerin ( <i>Falco peregrinus</i> ) <sup>(*)</sup>	A103	Résidente
Fuligule milouin ( <i>Aythya ferina</i> )	A059	Hivernage
Fuligule morillon ( <i>Aythya fuligula</i> )	A061	Hivernage
Gélinotte des bois ( <i>Bonasa bonasia</i> ) <sup>(*)</sup>	A104	Résidente
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ) <sup>(*)</sup>	A215	Résidente
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> ) <sup>(*)</sup>	A229	Résidente
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(*)</sup>	A073	Reproduction
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) <sup>(*)</sup>	A236	Résidente
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ) <sup>(*)</sup>	A338	Reproduction
Sarcelle d'été ( <i>Anas querquedula</i> )	A055	Etape migratoire
Sarcelle d'hiver ( <i>Anas crecca</i> )	A052	Etape migratoire

Tableau 24. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Avant-pays savoyard » (FR8212003)

<sup>(\*)</sup> **Espèces inscrites à l'annexe I** : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Iles du Haut-Rhône »

(Zone de Protection Spéciale - ZPS – FR8210058).

Ce site d'une surface de 274 ha est constitué par la juxtaposition de deux types de milieux : avec d'une part le chenal du Rhône et des îles alimentées et d'autre part la plaine d'inondation sillonnée par des mortes alimentées par la nappe alluviale et les affluents.

Ce site est qualifié comme étant un des plus beaux témoins français des milieux naturels fluviaux. Il présente des boisements remarquables par leur superficie, leur état de conservation et de leur maturité. Complémentaires du fleuve et de ses bras, ils permettent la nidification des hérons et milan noir.... Les nombreuses îles, bien alimentées en eaux, sont indissociables de la présence de nombreuses espèces de poissons, du castor et d'oiseaux d'eau.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> ) <sup>(*)</sup>	A026	Reproduction. Etape migratoire
Balbuzard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> ) <sup>(*)</sup>	A094	Etape migratoire.
Bécasse des bois ( <i>Scolopax rusticola</i> )	A155	Reproduction. Etape migratoire
Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )	A153	Etape migratoire.
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ) <sup>(*)</sup>	A023	Reproduction.
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> ) <sup>(*)</sup>	A022	Reproduction. Etape migratoire
Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> ) <sup>(*)</sup>	A081	Etape migratoire.
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> ) <sup>(*)</sup>	A082	Reproduction. Etape migratoire, Hivernage
Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> ) <sup>(*)</sup>	A021	Etape migratoire
Canard chipeau ( <i>Anas strepera</i> )	A051	Hivernage.
Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	A053	Résidente. Etape migratoire. Hivernage
Chevalier combattant ( <i>Philomachus pugnax</i> ) <sup>(*)</sup>	A151	Etape migratoire
Chevalier sylvain ( <i>Tringa glareola</i> ) <sup>(*)</sup>	A166	Etape migratoire
Circaète Jean-le-blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) <sup>(*)</sup>	A080	Etape migratoire.
Courlis cendré ( <i>Numenius arquata</i> )	A160	Etape migratoire
Cygne tuberculé ( <i>Cygnus olor</i> )	A036	Résidente. Etape migratoire. Hivernage
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	A125	Résidente. Hivernage
Gallinule poule-d'eau ( <i>Gallinula chloropus</i> )	A123	Résidente.
Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> ) <sup>(*)</sup>	A272	Reproduction. Etape migratoire
Grand Cormoran continental ( <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i> )	A391	Hivernage. Etape migratoire
Grèbe castagneux ( <i>Tachybaptus ruficollis</i> )	A004	Résidente. Etape migratoire. Hivernage
Harle bièvre ( <i>Mergus merganser</i> )	A070	Reproduction. Hivernage
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	A028	Résidente. Etape migratoire.
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> ) <sup>(*)</sup>	A029	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> ) <sup>(*)</sup>	A229	Résidente.
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(*)</sup>	A073	Reproduction. Etape migratoire
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> ) <sup>(*)</sup>	A074	Etape migratoire.
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) <sup>(*)</sup>	A236	Résidente.
Râle d'eau ( <i>Rallus aquaticus</i> )	A118	Résidente.
Sarcelle d'été ( <i>Anas querquedula</i> )	A055	Reproduction. Etape migratoire
Sarcelle d'hiver ( <i>Anas crecca</i> )	A052	Hivernage. Etape migratoire
Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	A142	Etape migratoire

Tableau 25. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Iles du Haut- Rhône » (FR8210058)

<sup>(\*)</sup> Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

Sur les 186 ouvrages du réseau limnigraphique concernés par des dragages d'entretien, 83 d'entre eux sont implantés dans des sites concernés par un classement Natura 2000 (cf. tableaux 3 et 4). Les 103 autres ouvrages peuvent être situés à proximité (< à 1km) ou à plus de 1km des sites Natura 2000. Les listes des habitats et espèces d'intérêt communautaires ayant justifiées le classement de ces sites en Natura 2000 sont présentées ci-dessus.

Pour l'entretien de ces ouvrages, les travaux sont limités au curage des rampes bétonnées, où des sédiments ont pu s'accumuler et gêner les conditions d'accès au réseau hydrographique.

Il faut toutefois noter que ces travaux de dragage des ouvrages du réseau limnimétrique :

- seront très limités dans l'espace (moins de quelques m<sup>2</sup> par ouvrage) et dans le temps (environ 1 heure d'intervention par ouvrage).
- l'accès aux chantiers se fera par les pistes d'exploitation, la voirie existante ou par le plan d'eau avec du matériel flottant. Aucune intervention sur la végétation environnante et donc les milieux naturels n'est envisagée.
- généreront une remise en suspension négligeable (1 m<sup>3</sup> par ouvrage) dans le temps et l'espace (à comparer de la charge en crue) et ne seront pas de nature à déranger la faune présente.

Les arguments précédemment avancés montrent que les travaux ne sont donc pas de nature à induire une incidence dommageable notable sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires.

**Compte tenu de l'évaluation ci-dessus et de la faible ampleur des travaux, l'incidence des opérations de dragage d'entretien des ouvrages du réseau limnigraphique sur la préservation des habitats et espèces communautaires des sites « Etournel et défilé de l'écluse » (FR8201650 et FR8212001) ; « Massif du mont Vuache » (FR8201711 et FR8212022) ; « Les Usses » (FR8201718) ; « Ensemble du Lac du Bourget – Chautagne – Rhône » (FR8201771 et FR8212004); « Iles du Haut-Rhône » (FR8201748 et FR8210058) ; « Milieux remarquables du bas Bugey » (FR8201641) ; « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard » (FR8201770) « Avant-Pays Savoyard » (FR8212003); « L'Isle Crémieu » (FR8201727) est négligeable.**

Conclusion sur l'effet notable : oui  non   
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui  non

**\* Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :**

Tous ces travaux d'entretien d'ouvrages qui ne concernent que quelques m<sup>3</sup> de matériaux pour chaque site ne sont pas de nature à avoir une incidence cumulée significative. En effet, ces ouvrages sont généralement distants de plusieurs kilomètres et pour les sites les plus proches la distance est exceptionnellement d'une centaine de mètres. Cette distance, est donc toujours supérieure à la distance de propagation des remises en suspension (quelques dizaines de mètres) et les travaux ne sont pas réalisés simultanément (déplacement du matériel d'intervention d'un ouvrage à l'autre successivement).

Dans ces conditions, il est possible de préciser que quelle que soit la localisation des sites, l'intervention d'entretien sur un ou plusieurs ouvrages n'engendre pas d'incidence cumulée sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites répertoriés précédemment.

**2-1-1-2 Enjeux piscicoles**

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité et des inventaires frayères départementaux.

Les Inventaires frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement ont tous été approuvés sur les départements traversés par le fleuve aux dates suivantes :

- Ain : 27/12/2012
- Isère : 08/08/2012
- Savoie : 27/12/2012
- Haute-Savoie : 31/07/2013

Dans la zone d'étude, sur le Haut-Rhône, les canaux de dérivation (canal d'amenée et canal de fuite) et la retenue de Génissiat ne font pas partie des secteurs présentant des potentialités de frayères.

Dans les autres secteurs, l'ensemble du fleuve est classé en liste 2 pour le Brochet, la Blennie fluviatile et la Loche d'étang.

Les secteurs en liste 1, viennent se superposer à ce classement en liste 2 au niveau des vieux-Rhône et des secteurs de Rhône vif (Etournel, Pont de la Loi). Les frayères potentielles mentionnées dans la liste 1 concernent la Truite fario, le Chabot et la Vandoise. Cette liste est complétée localement par la Lamproie de Planer (le Rhône entre le barrage de Motz et la restitution de Belley, le vieux-Rhône de Brégnier-Cordon) et l'Ombre commun (le Rhône au droit de l'Etournel, le Rhône entre le barrage de Motz et la restitution de Belley, le vieux-Rhône de Brégnier-Cordon).

Les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Ombre commun (*Thymallus thymallus*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*)
- Truite fario (*Salmo trutta fario*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leuisiscus*)

Exposé détaillé :

Ces espèces, énoncées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter que :

La lamproie de planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). L'espèce est répertoriée sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône et sur le Guiers.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, ...).

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0,20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures protégées des courants vifs bien colonisées par la végétation peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. Dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution. Sur le Rhône, l'espèce ne se maintiendrait plus que dans quelques tronçons court-circuités en aval de Lyon et sur les lacs péri-alpins (lac du Bourget, lac d'Annecy et plus récemment le lac Léman). Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques.

La truite réalise sa reproduction sur des zones graveleuses à courant vif. La période préférentielle de migration pour rejoindre les sites de frai s'observent de mi-septembre à fin-novembre.

L'ombre commun recherche pour sa reproduction, des hauts fonds de graviers en tête de radier où le courant s'accélère. Ces sites sont localisés essentiellement dans les petits affluents et la migration des individus vers ces sites se déroule préférentiellement entre mi-février et mi-mai.

Les autres espèces rhéophiles telles que le chabot ou les cyprinidés que sont le toxostome, le blageon et la vandoise sont présentes ou potentiellement présentes sur le Haut-Rhône. Ces espèces sont principalement observées au niveau des Vieux-Rhône. Dans ces sites, ces espèces trouvent l'ensemble des conditions nécessaires à leur cycle biologique avec la diversité des substrats allant des sables aux graviers, la diversité des vitesses d'écoulement (radiers et mouilles) et des profondeurs modérées.

La loche d'étang colonise les eaux calmes aux fonds sablo-vaseux, et préférentiellement les bras morts du Haut-Rhône. Sa phase de reproduction couvre les mois d'avril à juin.

Les sites concernés par les entretiens sont des ouvrages maçonnés en berge. Les matériaux déplacés lors de l'intervention sont principalement des matériaux fins (limons, argiles ou vases) déposés lors des hautes eaux des cours d'eau. L'entretien des surfaces est régulier et comprend l'enlèvement d'un milieu peu spécifique (matériaux fins colmatés sans végétation). La restitution est réalisée dans les zones courantes au droit de l'ouvrage. Les volumes mis en jeu particulièrement faibles permettent une dilution rapide des sédiments dans le flux et une absence d'incidence sur les milieux tant dans le chenal que les berges.

De plus, sur chaque site, les travaux d'entretien et la restitution à proximité immédiate, n'auront que peu d'incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces protégées ou d'intérêt patrimonial. Toutes les espèces du peuplement piscicole ont la possibilité de se déplacer temporairement hors de la zone d'intervention.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'évaluation de l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable.

2-1-1-3 Espèces protégées

**(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)**

Présence espèce protégée : oui  non   
 Nom (français/latin) : voir tableau ci-après  
 Utilisation zone de travaux :  
 Lieu d'alimentation /croissance/chasse  lieu de reproduction  Autre : Déplacement  
 Dossier dérogation espèce protégée : oui  non  espèce(s) =

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt
<b>Mammifères</b>	
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	FR
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	FR

Tableau 26. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des inventaires faunistiques et floristiques et sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. Le tableau 26 récapitule ces principales espèces protégées dans le cadre de la réglementation française qui s'observent régulièrement le long du fleuve. Les espèces retenues sont le castor et la loutre.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, et la loutre, encore rare sur le Haut-Rhône, sont des mammifères qui, dans nos régions, présentent principalement une activité nocturne. La réalisation de travaux à proximité de lieux de vie des espèces reste envisageable mais ceux-ci ne concernent pas des sites nécessaires à leur cycle biologique (alimentation, reproduction, gîte...). De plus les interventions sont réalisées en période de jour durant les périodes de repos de ces espèces.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

2-1-1-4 *Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires*

**(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)**

Défrichement : oui  non   
APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui  non

Les inventaires et sites qui se superposent aux rampes à bateaux sont listés dans le tableau ci-après :

Désignation inventaires	N° des ouvrages
<b>APPB</b>	
« L'Étournel » APPB du 19 décembre 1994 N° FR3800430	7 ; 10 ; 11 ; 13 ; 14
« Ile de Chautagne-Malourdie » APPB du 17 septembre 1990 - N° FR3800209	58 ; 59 ; 60 ; 61 ; 63 ; 64 ; 65 ; 66 ; 67 ; 69 ; 70 ; 71 ; 72 ; 73
<b>RESERVE NATURELLE NATIONALE</b>	
« Haut-Rhône Français » N° FR3600179	131 ; 132 ; 134 ; 135 ; 136 ; 138 ; 139 ; 140 ; 141 ; 142 ; 143 ; 144 ; 145 ; 146 ; 147 ; 148 ; 149 ; 150 ; 151 ; 152 ; 153 ; 154 ; 155 ; 156 ; 157 ; 158 ; 159 ; 160 ; 161
<b>ZNIEFF I</b>	
« L'Étournel » - N° 01060017	7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13
« Pentes boisées en rive gauche du Rhône » - N° 74000036	33
« Val de Fier » - N° 74240002	51 ; 52 ; 53
« Cours du Rhône majeur de Seyssel à l'île des Brotteaux » - N° 01240002	56 ; 57 ; 58 ; 59 ; 60 ; 61 ; 62 ; 63 ; 64 ; 65 ; 66 ; 67 ; 68 ; 69 ; 70 ; 71 ; 72 ; 73 ; 74
« Haut-Rhône de la Chautagne aux chutes de Virignin » N° 01240003	79 ; 80 ; 81 ; 82 ; 83 ; 84 ; 85 ; 86 ; 87 ; 88 ; 90 ; 91 ; 92 ; 93 ; 94 ; 95 ; 96 ; 98 ; 100 ; 102 ; 104 ; 106 ; 108 ; 110 ; 111 ; 112 ; 113
« Chaîne du mont Tournier et gorges de la balme » N° 73010002	109
« Milieux alluviaux du Rhône du pont de Groslée à Murs et Gélignieux » - N° 01230002	128 ; 129 ; 131 ; 132 ; 134 ; 135 ; 136 ; 137 ; 138 ; 139 ; 140 ; 141 ; 142 ; 143 ; 144 ; 145 ; 146 ; 147 ; 148 ; 149 ; 150 ; 151 ; 152
« Défile de Malarage » - N° 01230003	158 ; 159 ; 160 ; 161
« Iles du Rhône de Sault-Brénaz à Briord » - N° 01180003	164 ; 165 ; 166 ; 167 ; 168 ; 169 ; 170 ; 171 ; 172
<b>ZNIEFF II</b>	
ENSEMBLE FORME PAR LA HAUTE CHAINE DU JURA, LE DEFILE DE FORT L'ECLUSE, L'ÉTOURNEL, ET LE VUACHE N° 0106	2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18
CHAINON DE LA MONTAGNE DES PRINCES, DU GROS FOUG ET DE LA MONTAGNE DE CESSENS - N° 7424	47 ; 48 ; 49 ; 50 ; 51 ; 52 ; 53
MONTAGNE DE PARVES - N° 0122	110
CHAINON DU MONT TOURNIER - N° 7301	109 ; 118
HAUT-RHONE A L'AVAL DU BARRAGE DE SEYSSSEL N° 0124	54 ; 55 ; 56 ; 57 ; 58 ; 59 ; 60 ; 61 ; 62 ; 63 ; 64 ; 65 ; 66 ; 67 ; 68 ; 69 ; 70 ; 71 ; 72 ; 73 ; 74 ; 75 ; 76 ; 77 ; 78 ; 79 ; 80 ; 81 ; 82 ; 83 ; 84 ; 85 ; 86 ; 87 ; 88 ; 89 ; 90 ; 91 ; 92 ; 93 ; 94 ; 95 ; 96 ; 97 ; 98 ; 99 ; 100 ; 101 ; 102 ; 104 ; 106 ; 108 ; 111 ; 112 ; 113 ; 115 ; 116 ; 117 ; 119 ; 120 ; 121 ; 122 ; 123 ; 124 ; 126 ; 127
ILES DU HAUT-RHONE - N° 0123	128 ; 129 ; 131 ; 132 ; 134 ; 135 ; 136 ; 137 ; 138 ; 139 ; 140 ; 141 ; 142 ; 143 ; 144 ; 145 ; 146 ; 147 ; 148 ; 149 ; 150 ; 151 ; 152 ; 153 ; 154 ; 155 ; 156 ; 157 ; 158 ; 159 ; 160 ; 161
COURS DU RHONE DE BRIORD A LOYETTES - N° 0118	162 ; 163 ; 164 ; 165 ; 166 ; 167 ; 168 ; 169 ; 170 ; 171 ; 172 ; 173 ; 174 ; 175 ; 176 ; 177 ; 178 ; 178 ; 180 ; 181 ; 182 ; 183 ; 184 ; 185 ; 186
<b>PARC NATUREL</b>	
Haut-Jura - FR8000015	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 15 ; 16 ; 17

Désignation inventaires	N° des ouvrages
<b>ZONES HUMIDES</b>	
« Le haut Rhône en amont de Bellegarde-sur-Valserine » – N° 01IZH0745	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 7 ; 11 ; 12 ; 13 ; 15 ; 16 ; 17 ;
« Marais de l'Etournel » – N° 01IZH0902	10
« Marais de l'Etournel » – N° 74ASTERS0709	7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14
« Le Haut Rhône entre Seyssel et Bellegarde » N° 01IZH0746	19 ; 20 ; 24 ; 25 ; 27 ; 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 34 ; 36 ; 37 ; 38
« Confluence Rhône-Fier » - N° 73CPNS1130	51 ; 52 ; 53
« Complexe Rhône-Malourdie » - N° 73CPNS1127	54 ; 55 ; 56 ; 57 ; 58 ; 59 ; 60 ; 61 ; 62 ; 63 ; 64 ; 65 ; 66 ; 67 ; 68 ; 69 ; 70 ; 71 ; 72 ; 73 ; 74 ; 75 ; 76 ; 77 ; 78 ; 79 ; 80 ; 81 ; 82 ; 83 ; 85 ; 86
« Canaux de dérivation et Rhône modifié » - N° 01IZH0252	39 ; 40 ; 41 ; 44 ; 45 ; 46 ; 51 ; 52 ; 53 ; 56 ; 62 ; 75 ; 78 ; 80 ; 83 ; 87 ; 92 ; 93 ; 95 ; 97 ; 99 ; 101 ; 103 ; 105 ; 107 ; 115 ; 117 ; 119 ; 121 ; 125 ; 127 ; 130 ; 133 ; 137 ; 146 ; 147
« Grande zone humide du fleuve Rhône » - N° 01IZH0644	81 ; 86 ; 89 ; 91 ; 92 ; 93
« L'Ile Fournier » - N° 73CPNS3002	84
« Le Rhône dérivé a Lavours » - N° 01IZH0760	106 ; 108 ; 110 ; 111 ;
« Le Servio, îles et îlons » - N° 73CPNS3059	128
« Le Rhône dévié a Brégnier-Cordon » - N° 01IZH0761	131 ; 132 ; 136 ; 139 ; 140 ; 143 ; 144 ; 145
« Le grand marais » - N° 38RH0138	138
« Les Iles du Haut Rhône » - N° 38RH0139	141 ; 142 ; 149 ; 152
« Le Rhône entre Briord et Evieu » - N° 01IZH0762	148 ; 149 ; 150 ; 151 ; 153 ; 154 ; 155 ; 157 ; 159 ; 160 ; 162 ; 164
« Retenue de Villebois » - N° 01IZH1609	165 ; 166 ; 167 ; 168 ; 172 ; 173 ; 174
« Fleuve Rhône » - N° 01IZH0589	175 ; 178 ; 179 ; 180 ; 181 ; 182 ; 186
<b>ZONES A ENJEUX FORTS</b>	
« L'Etournel »	7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14
« Vieux-Rhône de Chautagne »	58 ; 59 ; 60 ; 61 ; 63 ; 64 ; 65 ; 66 ; 67 ; 69 ; 70 ; 71 ; 72 ; 73
« Vieux-Rhône de Belley »	81 ; 82 ; 84 ; 85 ; 86 ; 88 ; 90 ; 94 ; 96 ; 98 ; 100 ; 102 ; 104 ; 106 ; 108 ; 109 ; 110 ; 111 ; 112 ; 113
« Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon »	128 ; 129 ; 131 ; 132 ; 134 ; 135 ; 136 ; 138 ; 139 ; 140 ; 141 ; 142 ; 143 ; 144 ; 145
« Vieux-Rhône de Sault-Brénaz »	175 ; 177 ; 178 ; 179 ; 180

Tableau 27. Inventaires et sites concernés par les interventions sur les ouvrages

**Zones à enjeux forts :** L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, ne mentionne pas de sites à proximité.

Les travaux, qui concernent des sites ponctuels, des volumes et des surfaces très limitées (respectivement moins d'un m<sup>3</sup> et quelques m<sup>2</sup>) avec des accumulations récentes de sédiments fins principalement, ne sont pas de nature à réduire ou modifier les intérêts ou le fonctionnement des sites inventoriés ci-dessus.

Dans ces conditions, quels que soient les sites d'intérêt, il n'est pas nécessaire de prévoir des dates spécifiques d'intervention pour la réalisation de ces travaux limités dans le temps (quelques heures) et en quantité.

2-1-2 - Enjeux économiques

Patrimoine naturel :            oui             non

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires							
	Localisation	PK	Rive	N° Carte	Type de l'ouvrage	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un périmètre rapproché de patrimoine naturel		
						Nom du Patrimoine naturel	Ouvrage inclus dans un périmètre	
GENISSIAT	Retenue	186,75	Droite	1	Limnimètre			
	Retenue	186,15	Droite	2	Echelle			
	Retenue	185,75	Droite	3	Limnimètre			
	Retenue	185,545	Droite	4	Echelle			
	Retenue	185,315	Droite	5	Echelle	Patrimoine de Pougny		
	Retenue	184,99	Gauche	6	Echelle	Patrimoine de Pougny		
	Retenue	184,71	Droite	7	Echelle	Patrimoine de Pougny		
	Retenue	184,415	Gauche	8	Echelle	Patrimoine de Pougny		
	Retenue	183,93	Gauche	9	Echelle			
	Retenue	183,355	Droite	10	Echelle			
	Retenue	182,98	Droite	11	Echelle			
	Retenue	181,292	Droite	12	Echelle			
	Retenue	180,43	Droite	13	Echelle			
	Retenue	180,1	Gauche	14	Echelle			
	Retenue	179,585	Droite	15	Echelle			
	Retenue	178,565	Droite	16	Echelle			
	Retenue	177,86	Droite	17	Echelle			
	Retenue	175,3	Gauche	18	Echelle			
	Retenue	169,25	Droite	19	Echelle			
	Retenue	162,57	Droite	20	Limnimètre			
	SEYSSEL	Retenue	161,81	Gauche	21	Echelle		
		Retenue	161,385	Gauche	22	Echelle		
Retenue		161,12	Gauche	23	Echelle			
Retenue		160,62	Droite	24	Echelle			
Retenue		160,3	Droite	25	Echelle			
Retenue		159,83	Gauche	26	Echelle			
Retenue		159,83	Droite	27	Echelle			
Retenue		159,3	Gauche	28	Echelle			
Retenue		159,3	Droite	29	Echelle			
Retenue		158,575	Droite	30	Echelle			
Retenue		157,46	Droite	31	Echelle			
Retenue		156,03	Droite	32	Echelle			
Retenue		155,4	Gauche	33	Echelle			
Retenue		154,375	Droite	34	Echelle			
Retenue		153,21	Gauche	35	Echelle			
Retenue		152,6	Droite	36	Echelle			
Retenue		152,2	Droite	37	Echelle			
Retenue		151,85	Droite	38	Echelle			
Retenue		151,5	Droite	39	Limnimètre			

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° Carte	Type de l'ouvrage	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un périmètre rapproché de patrimoine naturel	
						Nom du Patrimoine naturel	Ouvrage inclus dans un périmètre
CHAUTAGNE	Retenue	151,3	Droite	40	Limnimètre		
	Retenue	151	Droite	41	Echelle		
	Retenue	150,6	Gauche	42	Echelle		
	Retenue	150,3	Gauche	43	Echelle		
	Retenue	150,15	Droite	44	Echelle		
	Retenue	150	Droite	45	Echelle		
	Retenue	149,75	Droite	46	Echelle		
	Retenue	149	Gauche	47	Echelle		
	Retenue	148,665	Gauche	48	Echelle	Patrimoine du Fier	
	Retenue	148,5	Gauche	49	Echelle	Patrimoine du Fier	
	Retenue	148,165	Gauche	50	Echelle	Patrimoine du Fier	
	Retenue	148	Droite	51	Echelle		
	Retenue	147,8	Droite	52	Limnimètre		
	Retenue	147,5	Droite	53	Echelle		
	Retenue	146,1	Gauche	54	Echelle	Patrimoine d'Anglefort	
	Retenue	146,1	Droite	55	Echelle	Patrimoine d'Anglefort	
	Retenue	145,84	Gauche	56	Echelle	Patrimoine d'Anglefort	
	Vieux-Rhône	145,7	Droite	57	Limnimètre		
	Vieux-Rhône	145,35	Gauche	58	Echelle		
	Vieux-Rhône	145	Gauche	59	Echelle		
	Vieux-Rhône	144	Gauche	60	Echelle	Patrimoine des Iles à Motz	
	Vieux-Rhône	143,55	Gauche	61	Echelle	Patrimoine des Iles à Motz	
	Canal d'aménée	143,45	Gauche	62	Echelle		
	Vieux-Rhône	143,1	Gauche	63	Echelle		
	Vieux-Rhône	142,9	Gauche	64	Echelle		
	Vieux-Rhône	142,5	Gauche	65	Echelle		
	Vieux-Rhône	142	Gauche	66	Echelle		
	Vieux-Rhône	141,5	Gauche	67	Echelle		
Canal d'aménée	141,085	Gauche	68	Echelle			
Vieux-Rhône	140,5	Gauche	69	Limnimètre			
Vieux-Rhône	140	Gauche	70	Echelle			
Vieux-Rhône	139	Gauche	71	Echelle			
Vieux-Rhône	138	Gauche	72	Echelle			
Vieux-Rhône	137	Gauche	73	Echelle			
Retenue	136,675	Gauche	74	Limnimètre			
Retenue	135,55	Droite	75	Echelle			

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° Carte	Type de l'ouvrage	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un périmètre rapproché de patrimoine naturel	
						Nom du Patrimoine naturel	Ouvrage inclus dans un périmètre
BELLEY	Retenue	134,55	Gauche	76	Echelle		
	Retenue	133,75	Gauche	77	Echelle		
	Retenue	132,05	Gauche	78	Echelle		
	Vieux-Rhône	131,6	Gauche	79	Echelle		
	Retenue	131,55	Gauche	80	Limnimètre		
	Vieux-Rhône	131,4	Gauche	81	Limnimètre		
	Vieux-Rhône	130,17	Gauche	82	Echelle		
	Canal d'aménée	129,95	Gauche	83	Echelle	Patrimoine de Cressins-Rochefort	
	Vieux-Rhône	129	Gauche	84	Echelle		
	Vieux-Rhône	129	Gauche	85	Echelle		
	Vieux-Rhône	128,7	Droite	86	Echelle		
	Canal d'aménée	128,55	Droite	87	Echelle		
	Vieux-Rhône	127,8	Gauche	88	Echelle		
	Canal d'aménée	127,67	Droite	89	Echelle		
	Vieux-Rhône	127,15	Gauche	90	Echelle		
	Canal d'aménée	126,6	Droite	91	Echelle		
	Canal d'aménée	126,25	Droite	92	Echelle		
	Canal d'aménée	126,2	Droite	93	Echelle		
	Vieux-Rhône	125,7	Gauche	94	Echelle		
	Canal d'aménée	125,55	Droite	95	Echelle		
	Vieux-Rhône	125,2	Gauche	96	Echelle		
	Canal d'aménée	124,55	Droite	97	Echelle		
	Vieux-Rhône	124,5	Gauche	98	Echelle		
	Canal d'aménée	123,55	Droite	99	Echelle		
	Vieux-Rhône	123	Gauche	100	Echelle		
	Canal d'aménée	122,75	Droite	101	Echelle		
	Vieux-Rhône	122	Gauche	102	Echelle		
	Canal d'aménée	121,55	Droite	103	Echelle		
	Vieux-Rhône	121,2	Gauche	104	Echelle		
	Canal d'aménée	120,4	Droite	105	Echelle		
	Vieux-Rhône	120,2	Droite	106	Echelle		
	Canal d'aménée	119,07	Droite	107	Echelle		
	Vieux-Rhône	119	Droite	108	Limnimètre		
	Vieux-Rhône	118	Gauche	109	Echelle		
Vieux-Rhône	117,8	Droite	110	Echelle			
Vieux-Rhône	117	Droite	111	Echelle			
Vieux-Rhône	116,38	Gauche	112	Limnimètre			
Vieux-Rhône	115,74	Gauche	113	Echelle			
Retenue	114,6	Droite	114	Limnimètre	Patrimoine de Brens		
Retenue	114	Droite	115	Echelle	Patrimoine de Brens		
Retenue	112,9	Gauche	116	Echelle			
Retenue	112,05	Droite	117	Echelle			
Retenue	111,1	Gauche	118	Echelle			

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° Carte	Type de l'ouvrage	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un périmètre rapproché de patrimoine naturel	
						Nom du Patrimoine naturel	Ouvrage inclus dans un périmètre
BREGNIER-CORDON	Retenue	110	Droite	119	Echelle		
	Retenue	109,85	Gauche	120	Echelle		
	Retenue	108,9	Droite	121	Echelle		
	Retenue	108,45	Gauche	122	Echelle		
	Retenue	107,05	Gauche	123	Echelle	Patrimoine de Trémurs	
	Retenue	104,9	Gauche	124	Echelle		
	Retenue	103,5	Droite	125	Echelle		
	Retenue	103,2	Gauche	126	Echelle		
	Retenue	103,1	Gauche	127	Echelle		
	Vieux-Rhône	102,7	Gauche	128	Limnimètre		
	Vieux-Rhône	102,7	Droite	129	Echelle		
	Canal d'aménée	102,15	Gauche	130	Echelle		
	Vieux-Rhône	102	Droite	131	Echelle		
	Vieux-Rhône	100,65	Droite	132	Echelle		
	Canal d'aménée	100,65	Gauche	133	Echelle		
	Vieux-Rhône	100	Gauche	134	Echelle		
	Vieux-Rhône	99,4	Gauche	135	Echelle		
	Vieux-Rhône	98,8	Droite	136	Echelle		
	Canal d'aménée	98,7	Droite	137	Limnimètre		
	Vieux-Rhône	97,7	Gauche	138	Limnimètre		
	Vieux-Rhône	97,6	Droite	139	Echelle		
	Vieux-Rhône	96,75	Droite	140	Echelle		
	Vieux-Rhône	96,25	Gauche	141	Echelle		
	Vieux-Rhône	95,25	Gauche	142	Echelle		
	Vieux-Rhône	94,8	Droite	143	Echelle		
	Vieux-Rhône	94	Droite	144	Limnimètre		
	Vieux-Rhône	93,325	Droite	145	Echelle		
	Canal de fuite	91,75	Droite	146	Echelle		
	Canal de fuite	91,3	Droite	147	Limnimètre		
	Retenue	91	Droite	148	Echelle		
Retenue	90	Gauche	149	Echelle			
Retenue	89,3	Droite	150	Echelle			
Retenue	88,75	Droite	151	Echelle			

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° Carte	Type de l'ouvrage	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un périmètre rapproché de patrimoine naturel	
						Nom du Patrimoine naturel	Ouvrage inclus dans un périmètre
SAULT-BRENAZ	Retenue	86,75	Gauche	152	Echelle		
	Retenue	85,6	Droite	153	Echelle		
	Retenue	84,7	Droite	154	Limnimètre		
	Retenue	84	Droite	155	Echelle		
	Retenue	82	Gauche	156	Echelle		
	Retenue	81	Droite	157	Echelle		
	Retenue	80	Gauche	158	Echelle		
	Retenue	79	Droite	159	Echelle		
	Retenue	78	Droite	160	Limnimètre	Patrimoine de Malville	
	Retenue	77	Gauche	161	Echelle	Patrimoine de Malville	Patrimoine de Malville
	Retenue	76	Droite	162	Echelle		
	Retenue	75	Gauche	163	Echelle		
	Retenue	74,32	Droite	164	Echelle		
	Retenue	73	Droite	165	Echelle		
	Retenue	71,38	Droite	166	Echelle		
	Retenue	70	Droite	167	Echelle		
	Retenue	69	Droite	168	Echelle		
	Retenue	68	Gauche	169	Echelle		
	Retenue	67,5	Gauche	170	Echelle		
	Retenue	66	Gauche	171	Echelle		
	Retenue	65,18	Droite	172	Echelle		
	Retenue	64	Droite	173	Echelle		
	Retenue	63,7	Droite	174	Limnimètre		
	Vieux-Rhône	63,3	Droite	175	Echelle		
	Canal d'amenée	62,82	Droite	176	Limnimètre	Patrimoine de Sault	Patrimoine de Sault
	Vieux-Rhône	62,7	Gauche	177	PR	Patrimoine de Sault	
	Vieux-Rhône	62,5	Droite	178	Echelle	Patrimoine de Sault	
	Vieux-Rhône	62,3	Droite	179	Limnimètre	Patrimoine de Sault	
	Vieux-Rhône	62,1	Droite	180	Limnimètre	Patrimoine de Sault-Brenaz	
	Vieux-Rhône	62	Droite	181	Echelle	Patrimoine de Sault-Brenaz	
Vieux-Rhône	61,2	Droite	182	Limnimètre	Patrimoine de Sault-Brenaz		
Vieux-Rhône	60	Gauche	183	Echelle	Patrimoine de Vertrieu		
Vieux-Rhône	59	Gauche	184	Echelle	Patrimoine de Vertrieu	Patrimoine de Vertrieu	
SAULT-BRENAZ / LOYETTE	Vieux-Rhône	58	Gauche	185	Echelle		
	Vieux-Rhône	56	Droite	186	Limnimètre		

Tableau 28. Position des ouvrages vis-à-vis des patrimoines naturels.

(\* En orange : ouvrages limnigraphiques avec des conditions particulières à respecter pour les opérations de dragage)  
 (\* En violet : ouvrages limnigraphiques avec des études spécifiques à réaliser pour les opérations de dragage)

2-1-3 - Enjeux sociaux

Baignade autorisée :                    oui                     non

Sur le Haut-Rhône, il existe 4 zones de baignade autorisée dans le fleuve. Tous ces sites sont situés dans le département de l'Ain. Il s'agit :

- de la plage de l'Ecoinçon à Cressin-Rochefort,
- de la plage du « Lit au Roi » à Massignieu-de-Rives,
- du plan d'eau du Cuchet à Murs et Gélignieux,
- de la plage du Point Vert à Serrières-en-Briord.

Les ouvrages n°168, 169 et 170 sont localisées à proximité de la dernière zone de baignade. Elles ne peuvent pas être draguées en période estivale (juin à septembre).

**2-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR**

Contraintes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Période d'ouverture des sites de baignade												

Pour l'entretien des ouvrages 168, 169 et 170 situés à proximité immédiate de zones de baignade et d'activités de loisirs sur le plan d'eau du Rhône, il est conseillé d'intervenir en dehors de la période estivale, entre juin et septembre, durant laquelle la fréquentation de ces sites est maximale.

Aucun autre enjeu environnemental n'a été pris en compte comme contrainte pour la réalisation des travaux d'entretien des ouvrages du réseau limnigraphique du Haut-Rhône.

**3 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire**

Les travaux de dragages des 186 ouvrages du réseau limnigraphique du Haut-Rhône visent à maintenir des conditions optimales d'utilisation de ces ouvrages. Ces ouvrages permettent d'une façon générale à connaître les lignes d'eau du fleuve en condition normale et en crue. Et participent en particulier au bon fonctionnement des ouvrages tant pour la production hydroélectrique que pour les conditions de navigation.

Tous les ouvrages ne sont pas dragués chaque année. Cette intervention n'est réalisée que si cela est nécessaire. Les travaux sont de faible ampleur : surface inférieure à quelques m<sup>2</sup>, les volumes de sédiments en jeu sont d'environ 1 m<sup>3</sup> et la durée d'intervention ne dépasse pas 1 heure. La courte durée des chantiers sur chaque zone permet le retour rapide de la faune sur le secteur.

Les incidences des travaux sur la faune et la flore sont considérées comme négligeables quels que soient les sites sur l'ensemble du linéaire du Haut-Rhône et quelle que soit la saison d'intervention.

Les ouvrages situés à moins de 1000 m en amont d'un périmètre de protection rapproché de patrimoines naturels font l'objet de prescriptions particulières d'intervention afin que l'intervention soit réalisée en conformité avec les termes de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004.

Pour une intervention sur les ouvrages situés dans des périmètres de protection de patrimoine naturel (161, 176 et 184), un avis d'hydrogéologue agréé sera sollicité, pour permettre l'intervention dans un périmètre de protection de patrimoine naturel. Les interventions sur les 183 autres ouvrages, concernés par cette fiche, n'ont aucune incidence sur les patrimoines naturels situés le long de la vallée du Rhône en raison de leur distance, de leur positionnement (aval hydraulique) par rapport aux sites ou des prescriptions spécifiques d'intervention (ouvrages à moins de 1 000 m en amont hydraulique).

Pour les ouvrages situés à moins de 1000 m des zones de baignade autorisées, l'intervention en dehors de la période estivale (comprise entre juin et septembre inclus) permet de s'assurer de l'absence d'incidence sur la qualité des eaux de ces sites.

Pour les travaux qui nécessitent le passage ou l'intervention d'un matériel dans un périmètre de protection de patrimoine naturel, l'attention des entreprises sera spécialement attirée sur les mesures de précaution à suivre pour éviter tout déversement accidentel de produits polluants pendant le chantier, si bref et limité soit-il.

- **Les opérations de dragages des ouvrages du réseau limnigraphique et de restitution des matériaux, dans les conditions d'exécution précisées dans cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidence négative notable sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

#### 4 - Surveillance du dragage

La consigne de suivi réalisée habituellement pour les dragages n'est pas adaptée à ce chantier d'entretien. Une vérification visuelle des conditions de remises en suspension et de décantation sera réalisée. Ces observations permettront de proposer, si besoin, une méthodologie de suivi adaptée lors d'intervention dans des milieux plus sensibles.

Cependant, comme tous les chantiers d'entretien sur le Rhône, un suivi des eaux sera réalisé au niveau du site de restitution pour l'oxygène et la température conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI – Avril 2012). Ce suivi fera l'objet d'un retour d'expérience auprès de la police de l'Eau.